LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

Laudantur ubi non sunt.

1790.

INTRODUCTION.

ON vient d'annoncer la vie privée des douze cents députés, en trente volumes *in*-4°. C'est une des plus curieuses entreprises du moment. On nous avoit donné l'hiver dernier *la Galerie des Etats-généraux* ; son auteur avoit promis cent portraits. Il n'a donné que quarante-six esquisses. Nous venons aujourd'hui acquitter sa promesse ; et pour completter nos services, nous reviendrons sur quelques-uns de ses dessins qu'on peut appeller des croquis. Peut-être consulta-t-il trop la prudence dans un moment où l'on s'essayoit encore avec la liberté de la presse. Mais depuis cette époque on est venu à un point de perfection qui ne laisse rien à desirer.

Nous acheverons *Sciros*. Avec quelle indifférence affectée il écoute les louanges ! A quel point la critique la plus juste arme sa vengeance ! Loin de retrancher ce que nous avons avancé, nous y ajouterons quelques traits vigoureux contre l'orgueilleux despotisme avec lequel il prétend commander aux

opinions contemporaines. Nous observerons, avec notre inflexible amour de la vérité, que les derniers plans de Sciros ont été rejettés, moins peut-être parce qu'ils étoient mal conçus, qu'enveloppés d'un nuage obscur impénétrable aux meilleurs esprits. Nous dirons enfin que, dans quelques années Sciros aura anticipé l'oubli auquel la postérité condamne les esprits confus, et donnerons pour gage de nos prédictions ce que nous écrivions en 1782 et au mois de juillet 1789, de l'incapacité politique de M. Necker, qui n'a laissé au royaume ni plans ni regrets. Nous pourrions donner d'autres cautions encore; mais il y a trop d'orgueil à justifier soi-même sa manière de voir.

Sciros n'est pas le seul qui se soit élevé contre la hardiesse de la Galerie. Son auteur est loin d'être vengé. C'est à force de bienfaits qu'il falloit le condamner à l'admiration; mais croire que nous baiserons avec respect la main qui nous frappe dans toutes nos jouissances, c'est le comble du délire.

Le vulgaire peut s'en laisser imposer par ces prestations de sermens répétées jusqu'à

la puérilité ; par ces fêtes dispendieuses qui ne servent qu'à distraire le peuple de ses malheurs ; par ces mouvemens militaires qui changent nos plus grandes villes en un camp mal ordonné ; par ces *adresses* insidieuses qui endorment l'inquiétude naturelle des François, sur la foi trompeuse d'un avenir plus heureux : l'homme fidele à la raison cherche la réalité de ces promesses illusoires et ne se repaît pas d'une félicité chimérique.

Les maux sous lesquels nous gémissons prennent leur source dans des choix imprudens. Douze hommes de moins dans l'assemblée, et l'ancien régime étoit réformé sans que le royaume fût détruit. Nous ne passions pas du despotisme, toujours tempéré par le caractere national, à l'anarchie que ce même caractere devoit rendre plus insupportable encore. Car enfin, c'est ici le moment de s'en expliquer : il falloit délivrer la France de la tyrannie ministérielle, de la tyrannie féodale, de la tyrannie du code criminel, de la tyrannie financiere, de la tyrannie sacerdotale, de la tyrannie parlementaire, mais il falloit conserver un gouvernement, et nous n'en avons

plus ; un roi, et nous n'avons gardé qu'un homme couronné, auquel nous n'avons laissé ni forces, ni puissance, ni moyens, ni crédit ; un pouvoir judiciaire, et nous n'avons que des tribunaux mal organisés que leur nombre rendra sans effet ; une armée, et nous ne sauverons que des débris dont nous ne formerons jamais un ensemble.

Quel spectacle offre aujourd'hui la France ! Les grands et les riches emportent leurs Dieux, et vont chercher un autre sol ; l'industrie et les arts masqués en grenadiers et en chasseurs ; les paysans devenus magistrats et inquisiteurs ; les prêtres dépouillés, étrangers dans leur patrie et chassés de la société. La magistrature avilie, demandant à la nation ses forfaits et la finance de ses charges ; le peuple devenu antropophage, les mains teintes de sang, venir faire serment à la loi de paix.

Nous avons eu la crédule complaisance de lire dans notre assemblée les prétendues félicitations d'un club anglois. Avant de nous livrer à ces jouissances précipitées, falloit-il au moins connoître la destination de ces soixante vaisseaux qui ne promeneront pas sur les mers d'inutiles pavillons. Falloit-il au

moins connoître les sarcasmes de Burke et de Fox, trouvant notre histoire dans une chasse au lievre, et prétendant que nous courons après la liberté comme le lévrier que son imprudente agilité emporte au-delà des traces de l'animal qu'il poursuit. Falloit-il répondre à la question de cet allemand qui, à propos de nos décrets sur l'égalité, nous a demandé si on tireroit des sons bien mélodieux d'un instrument dont toutes les cordes seroient à l'unisson. Falloit-il enfin examiner les humiliantes précautions des nations voisines pour éviter notre transplantation chez elles, ces nations, d'ailleurs si avides de recueillir les étrangers qui viennent engraisser leur sol, ou ranimer leur tardive industrie.

On dit que la loi est l'expression de la volonté générale ; puisque cette volonté est l'arbitre souverain, pourquoi ne pas le consulter ? Depuis quatre mois que des milliers de brochures protestent contre tout ce qui se prépare, n'est-ce donc rien que cette conjuration contre le pouvoir législatif ? Pourquoi tant de plumes s'exercent-elles sur ce sujet ? Pourquoi les lecteurs sont-ils si empressés ? N'est-ce donc rien que cette con-

fédération des maîtres de l'opinion? Et si l'on croit pouvoir tirer un si grand argument de l'approbation tacite des différentes provinces, que ne peut-on pas conclure de la volonté clairement et hautement énoncée dans ces écrits saisis, lus, dévorés par tous ceux qui ne désesperent pas encore de la république?

Leur opposera-t-on ces feuilles tirées du bourbier de la démocratie, dont deux mille colporteurs ne se défont qu'en dénaturant leurs titres? En vain l'on affecteroit d'ignorer que ces honteux pamphlets ne s'élevent jamais au-dessus de la classe obscure pour laquelle ils sont faits, et qu'il ne faut pas plus comparer les injures à la raison que le métier au talent.

Quand on trempe ainsi ses pinceaux dans le fiel de l'aristocratie, c'est en vain qu'on espere se faire des partisans. Vous n'ignorez pas, répondrai-je à ceux qui feroient cette objection, combien l'abus de ce mot l'a rendu insignifiant: et j'ajouterai; si nos plaintes sont exagérées, si nos reproches sont sans fondement, et nos alarmes sans sujet, c'est en votre faveur que nous avons écrit; car la vérité seule est à redouter. Et c'est une remar

que bien digne des esprits philosophiques ; qu'à une époque où toutes les passions sont en jeu, où la plupart des ames désespérées se confessent incapables de s'arrêter à ce milieu où réside la sagesse, les ouvrages modérés et inspirés par la raison soient les seuls que le public tire un instant de la foule.

Ce qui nous a déterminés à publier ces Portraits, c'est le bruit nouvellement répandu des préliminaires signés entre le club des jacobins et la société de 1789. Celle-ci sent l'inconvenance du décret qui ferme l'entrée du ministere aux législateurs. Le premier voudroit anéantir ce moment fatal d'ivresse où il fut décrété que les membres d'une législature ne pourroient être réélus pour la suivante. Les deux corps promettent de se réunir pour la destruction de cette double entrave. Si ce traité est consommé, il est évident que les mêmes individus qui ont enfanté un nouveau code trouveront la route qui conduira à la nouvelle session, ou au conseil des rois. Il est donc plus important que jamais de bien connoître ceux à qui la voix publique va commettre une seconde fois le destin de l'empire : et ce qui n'étoit, il y a un an, qu'un simple objet de curiosité, de-

vient aujourd'hui la matiere nécessaire de nos méditations. Mais aussi plus mon sujet est grave, plus il m'impose de recherches, de courage et d'impartialité.

On demandera sans doute comment l'on peut connoître tant de personnes, ou en parler si on ne les connoît pas ? Je n'ai qu'une réponse à cette difficulté. S'est-on jamais plaint du défaut de ressemblance ? On a prétendu que l'on n'avoit pas tout mais jamais que l'on défigurât ses originaux. Un de ceux qui sesont plaints avec beaucoup d'amertume, est Stephano ; et cependant on avouoit qu'il écrivoit avec intérêt et parloit avec facilité ; qu'il étoit aussi tolérant que d'autres prêtres sont enthousiastes ; qu'il savoit douter, et s'étoit placé avec avantage parmi les coopérateurs de la révolution. Il a dédaigné cet hommage pour ne peser que sur quelques phrases équitables qui portoient son talent à sa juste hauteur. Voilà comme l'amour-propre est également aveugle et injuste. Linacourt, par exemple, étoit plus fondé dans sesplaintes. Des réflexions ameres ont été placées dans son article, comme s'il les eût inspirées seul ; et quoiqu'on eut dit très-claire-

ment qu'il ne méritoit point ces reproches, le lecteur est excusable de croire que cette tournure est équivoque. La vérité désavoue ce qu'il y a de trop sévere et même d'injuste dans ce portrait, et déclare qu'il faut appliquer aux gens de cour en général ce qu'on a l'air de rendre personnel à un seul. Ce n'est pas l'unique occasion où l'on s'est plu à égarer nos pinceaux (1); aussi trouvera-t-on dans ce troisieme volume des observations plus austeres, mais aussi plus incontestablement vraies.

La Bruyere et Duclos, nos prédécesseurs dans la périlleuse carriere que nous suivons, avoient été aussi véridiques; mais le moment où ils écrivoient n'exigeoit pas la même hardiesse. Notre cadre est aussi différent que notre intention; leurs yeux observateurs parcouroient la société en général, et ne se reposoient que sur les ridicules les plus saillans : notre entreprise, plus bornée,

---

(1) Sur-tout à l'occasion de Morinval. Quand tout ce qu'on a dit seroit parfaitement exact, l'équité vouloit qu'on plaçât le bien à côté du mal; alors celui-ci n'auroit fait qu'une ombre au tableau.

est aussi plus utile. Il s'agit d'un mal imminent, et d'en arrêter le cours. Le remede est amer sans doute ; mais il s'agit de vingt-quatre millions d'hommes.

Enfin, si l'on s'obstine à me trouver trop satyrique, je m'èngage à recueillir 1°. tout ce que les députés se sont dit les uns aux autres, ayant pour témoins les tribunes. 2°. Ce qu'ont écrit MM. Mounier, Tolendal, Bergasse. 3°. Ce que leur a dit M. Necker; et rapprochant cet énergique tableau des traits que je me suis permis, on jugera de quel côté est la satyre.

Sans doute un pareil ouvrage multiplie les ennemis. Il y a quelque courage à l'entreprendre (1), il est moins méritoire quand on examine où nous ont conduits nos complaisances et notre encens prodigué dans les commencemens aux peres de la Patrie. Qu'on se rappelle sur-tout nos louanges fastidieuses au sujet de cette *déclaration des droits de l'homme.* L'homme avoit-il donc attendu notre diétine pour les connoître et

---

(1) M. de Mirabeau a dit quelque part qu'il y a la palme du courage comme celle du génie.

pour en jouir ? Mais sans renouveller une discussion qui a mis cette belle déclaration à sa place, je demanderai s'il n'est pas dérisoire de la publier dans un moment où la liberté expire sous toutes sortes d'entraves, où l'on est contraint à donner ce qu'on n'a pas, où l'on ne peut traverser la France sans être à chaque instant interrogé, arrêté, visité, maltraité ; où la nation protectrice de la dette publique ne laisse échapper l'or que par d'imperceptibles filets ; où l'on a la barbarie de reprendre ce qui étoit donné sans acquitter ce qui est dû.

A l'instant où l'on emploie toute la sévérité, on contracte aussi l'engagement de n'avoir jamais besoin d'indulgence. Combien d'hommes périront avant la régénération projettée, victimes de l'inexactitude nationale ! Les fautes du ministere sont devenues celles de ceux qui se sont mis à sa place. Voilà de ces vérités que nous devons au public. Ah ! si les événemens nous forcent à rétracter nos craintes, avec quel empressement nous tiendrons un autre langage ! Nous ne trouverons pas que la renommée ait assez de ses cent voix pour publier les heureux changemens survenus dans no-

tre position, et nous baiserons les traces de ceux qui nous auront rendu une patrie, le commerce, des jours de paix, et le rang que nous avons occupé en Europe.

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

B . . . . ve.

DU feu dans les idées, de la facilité dans l'expression, du respect pour les principes, et plus de sagesse qu'on n'en a ordinairement dans un premier succès, voilà ce que l'impartialité nous dicte en faveur de *B.....ve.* Une confiance présomptueuse, le malheur de voir par-tout des conspirateurs contre la chose publique, une haine puérile des ministres, une coalition mal-adroite avec des hommes trop au-dessous de lui; voilà ce que cette même impartialité nous défend de taire.

Ces défauts disparoîtront insensiblement; mais les qualités ne mûriront jamais, si *B . . . . ve* ne consacre un certain nombre d'années à la méditation des choses et des hommes. C'est pour la premiere fois que nous assistons aux ruines d'une vieille monarchie,

mais vingt autres monarchies ont déjà été détruites, comme celle-ci vient de l'être. L'histoire, gardienne fidelle des événemens, est prête à nous révéler ce qu'il reste à faire dans ce funeste passage de la splendeur à la décadence.

B......e, avec toute la crédulité de l'inexpérience et la bonne foi du jeune âge, se livre aux chimeres de l'égalité, et croit que s'affranchir du gouvernement d'un seul est le pas le plus rapide vers la félicité générale. C'est en remontant vers les siecles passés qu'il assistera également aux chûtes des républiques, et par-tout il verra que l'on gouverne les hommes avec un certain nombre de mots. Ces talismans sont maintenant pour les François : la *Loi*, la *Nation*, la *Liberté*, la *Constitution*, le *Pacte Fédératif*.

Il n'est pas un homme sensé, de bonne foi avec lui-même, qui croie dans le secret de sa pensée que nos réglemens sur les finances, notre nouvel ordre judiciaire, puissent seulement exister; que nos sept cents districts et nos quarante-deux mille municipalités conservent la paix, sans laquelle il n'y a ni gouvernement, ni commerce

merce ; qu'un roi quelconque puisse administrer au milieu de tous les liens dont nous l'avons garrotté ; que nous ayons jamais une armée et une marine ; que nos assignats soient une ressource pour d'autres que les agioteurs ; que les dettes immenses fastueusement mises sous la garde de la nation soient jamais acquittées ; que les nations voisines demeureront à jamais spectatrices indifférentes de nos troubles domestiques ; que cette fureur puérile de connoître de tout, de tout discuter, de prononcer sur tout, ne soit la démonstration la plus évidente des vices du gouvernement actuel.

Mais il n'est pas aussi d'homme sage et éclairé qui n'applaudisse au décret de ne jamais tenter, par la voie des conquêtes, de reculer les frontieres du royaume ; qui ne se réjouisse de la responsabilité des ministres, de la liberté de la presse, des adoucissemens au code pénal, de la suppression des lettres de cachet ; qui ne souscrive avec reconnoissance à l'extinction des grands abus, tels que l'inégalité dans la répartition, la vénalité de la justice, l'inutile richesse d'une grande portion du clergé,

la barbarie de la plupart des droits féodaux ; la cruauté de certains impôts.

Avec cet esprit d'équité qui pese si sévérement le bien et le mal, comment applaudir à l'institution visigothe d'un comité de recherches ; à la destruction vindicative des titres et des armoiries ; à l'exclusion maladroite des places dans le ministere; (comme si ce n'étoit pas avouer qu'en effet on est très-susceptible d'être corrompu) à la cassation précipitée des tribunaux de justice.

Dans cet état de choses, où il y a également à louer et à blâmer, il ne faut donc pas, comme *B . . . . . e*, déifier la constitution, entourer son autel de sermens, et enchaîner par eux les hommes, faute de pouvoir conquérir leur opinion et leur confiance.

M. de Mirabeau l'aîné, entendant le jeune et très-jeune *La...t* dire : « de toutes parts, » messieurs, on se plaint de nos décrets ; » on y oppose des difficultés sans nombre ; » par-tout on invoque des modifications. Il » est temps enfin d'imposer silence aux en- » nemis de la constitution ». M. de Mirabeau, dis-je, lui observa qu'il ne falloit pas trop accréditer cette phrase ; et que s'il étoit

vrai que par-tout on se plaignît, que par-tout on demandât des amendemens, il étoit possible que par-tout on n'eût pas tort.

Un des grands défauts des hommes en place est de croire que par état ils sont obligés d'être infaillibles ; que leurs anciens égaux, si je puis m'expliquer ainsi, doivent baisser un front docile devant leurs arrêtés. On confond la différence dans les principes avec la rébellion aux loix nouvelles ; et l'on met au rang de leurs ennemis quiconque les examine avant de les adopter ; on refuse aux autres le droit que l'on s'arroge, sans s'appercevoir que ce despotisme rend plus que ridicule cet adage cent fois répété ; la loi est l'expression de la volonté de tous. *B . . . . e*, plus que les autres encore, est coupable de cette tyrannie législative. Il oublie que dix mille autres ont autant d'esprit, plus de connoissances, moins de présomption, et cette maturité d'idées qui nous place au-dessus des discussions.

La facilité de bien dire mérite des éloges sans doute, mais il ne faut pas l'exagérer ; et qui ne seroit pas né avec un certain penchant à la modestie pourroit se dire à lui-même, que l'éloquence perd dix batailles

pour une victoire; qu'elle fait souvent huer ses Démosthenes, et que, comme le disoit très-bien M. Barnave à M. de Mirabeau : « si, pour anéantir la constitution, il » suffisoit d'envelopper des principes con» traires de quelques idées morales et de » quelques preuves d'érudition, M. le comte » de Mirabeau pourroit se flatter de produire » de l'effet sur vous ; mais heureusement il » vous a agguéri contre les prestiges de son » éloquence, et plusieurs fois nous avons » eu l'occasion de chercher la raison et le » bien parmi les traits élégans dont il avoit » embelli son opinion ».

Si M. Barnave observoit juste, à propos du Démosthene de l'assemblée, il est donc vrai que l'éloquence n'est pas un don si merveilleux qu'il suffise pour faire de celui qui le possede un homme complet.

On eût desiré que *B . . . . . e* ne se fût pas constitué l'orateur du club des Jacobins. Un homme vraiment supérieur ne se voue point exclusivement à un club quelconque. Les clubs tiennent toujours un peu de la faction, du commerage ou du cabaret ; rien n'est plus propre à anéantir le talent. Celui qui les fréquente n'est bientôt plus que l'écho

de la multitude, et le colporteur des idées de quelques hommes supérieurs qui de loin en loin y paroissent pour faire adorer leurs systêmes. Un club est voué à telle ou telle opinion, et dès-lors il se circonscrit dans un certain nombre d'idées; il ne convient qu'aux oisifs, aux hommes médiocres et aux intrigans. Les oisifs sont bien par-tout, excepté chez eux; les hommes médiocres vivent de nouvelles, de feuilles, de discussions; les intriguans trafiquent de louanges et applaudissent aux belles périodes des hommes dont le crédit ou la fortune sont l'objet d'une riche spéculation.

B . . . . . e, pourquoi cet acharnement contre les ministres? Vous vous élevez sans cesse contre leur médiocrité ou leurs douteuses intentions. Rendez graces au destin de vous les avoir donnés tels. Sils eussent été des hommes de génie, des caracteres hautement prononcés, des talens généralement reconnus, vous n'eussiez pas tranquillement publié vos décrets, ou des flots de sang inonderoient le royaume, ou vous eustiez adopté cette sage lenteur qui prépare les esprits aux changemens qu'on leur destine. Si vous-même occupiez une de ces humiliantes pla-

ces, ou l'assemblée ne seroit pas ce qu'elle est, ou vous seriez ce qu'ils sont.

Enfin, je ne voudrois pas qu'un homme qui a le germe des grands talens se permît si souvent des expressions vuides de sens. Analysons cette phrase brillante. « Lorsque » je considere les opérations de l'assemblée » nationale, *l'immensité des valeurs qu'elle* » *a mises à la disposition de la nation*, je » trouve le sentiment de *l'espérance* à la » suite de l'inquiétude que le premier regard » avoit donnée ».

Quelles sont les valeurs que la France a acquises? Les prêtres, les fermiers, les gens de journée qui possédoient et cultivoient les biens ecclésiastiques ne faisoient-ils pas partie de la nation? Les produits ne se consommoient-ils pas dans le royaume? Les propriétés ne payoient-elles pas les impôts? Le sol est-il plus étendu, mieux cultivé, plus productif? Qu'est-ce que la nation a gagné à un simple changement de dénomination? Nous parlons toujours des biens ecclésiastiques comme d'une province ajoutée à nos anciennes possessions; une valeur quelconque n'est une augmentation que pour celui qui l'acquiert; or, dans ce moment, la nation n'a rien ac-

quis ; on ne peut pas se représenter la nation comme faisant un corps à part , comme ayant un intérêt particulier ; c'est donc une expression sans idée , et l'homme supérieur se les interdit.

Ba . . . . e a prouvé quelquefois qu'il ne se faisoit pas une image plus nette de la constitution. Ce n'est pas un code qu'un législateur donne aux peuples qui vivent sous ses loix , c'est un accord raisonné et universel entre des hommes qui se réunissent pour en faire dépendre leur existence sociale. Si les huit cents cahiers avoient été refondus en *un*, cet *un* étoit l'accord raisonné et universel auquel nul individu ne pouvoit se soustraire. Mais tout ce qu'on fait maintenant ne durera qu'autant qu'il plaira de le laisser subsister. Et les sermens multipliés qui ont consacré la loi sur l'autel de la patrie ? . . . ne peuvent engager , puisqu'on a juré d'accepter ce qui n'existoit pas ; qui oseroit dire que l'acceptation des dix-neuf cents millions d'assignats étoit comprise dans le serment du 14 juillet, puisqu'alors l'idée de cette monstrueuse création n'étoit seulement pas éclose ? *Ab uno disce omnes*, pour tout ce qui sera fait depuis cette époque. Voilà de ces vérités simple

que tout l'esprit et toute l'éloquence possibles n'affoibliront jamais.

R . . . . . . r.

En examinant tant de différens personnages, nous apprenons à connoître combien la nature a mis de diversité dans les esprits. Ce sont les hommes qui forment les événemens : il est généralement reçu que la division du royaume le perdra un peu plutôt, un peu plus tard. Cette funeste idée appartient à un seul homme. Combien il étoit important de connoître à fond cet individu rétif, orgueilleux, despote, bizarre, s'arrêtant toujours à la moitié de sa conception, livrant aux autres des idées qu'il n'a ni la patience de mûrir, ni le talent de développer !

Il y a de grands instrumens dans cette assemblée. La raison a été rarement plus pressante et plus nerveuse que dans la bouche de M.......au ; il seroit difficile d'analyser avec plus de clarté et plus de finesse que M. Th....et. Personne n'est plus éloquent, plus nerveux dans l'application de ses connoissances que l'abbé M....y ; où trouver plus de méthode, plus de ressources, plus de faci-

lités que chez M. M.....et ; l'évêque d'A.....
montre infiniment de sagesse dans ses plans et complette leur exposition avec adresse ; B....é a la réplique preste et vigoureuse. Celui qui va nous occuper nous met dans le cas d'observer les qualités d'un bon esprit.

Il saisit un objet sous tous les rapports, et n'en dépasse aucun. Toujours en garde contre la frivolité qui se repaît d'illusions, et l'ignorance qui s'appésantit sur les plus minutieux détails, il demeure immuable dans son opinion, sans composer avec ses rivaux. Les orages de la discussion ne l'étonnent pas. S'il en sort des éclairs, il en profite pour perfectionner son plan, mais non pour le changer. Il sait qu'on brille par l'exagération, qu'on séduit par la douceur, qu'on amuse par la finesse, qu'on plaît par la variété ; mais il sait aussi que l'exagération suppose le défaut de moyens, que la douceur tient à la foiblesse, que la finesse tient toujours à un petit caractere, et que la variété a quelque chose de superficiel. Le bon esprit ne dédaigne pas l'éloquence dans autrui, il la craint ; et lorsqu'il en fait usage, il en retranche cette espece de délire

qu'on nomme inspiration, et qui, selon lui, n'est que la fermentation passagere des passions mises en activité. Il ne conçoit pas comment la confection des loix exigeroit souvent les secours de l'éloquence; les loix, qui doivent se méditer dans le silence de l'âme, et naître du concours paisible de toutes les volontés.

Il y a un don d'apprécier les hommes et les choses, les projets et les idées, les événemens et les démarches à leur valeur intrinseque; de saisir les intentions, de préjuger les suites, de distinguer la nuance qui sépare le vraisemblable du possible, etc. ce don s'appelle *justesse*. Quand on y joint la fermeté qui revêt tout de suite votre opinion d'un caractere décidé, on a le genre d'esprit qui forme les législateurs, les hommes d'état, les administrateurs distingués.

De ces traits marquans plusieurs appartiennent à R.......r., et personne ne sera surpris de voir à son occasion naître ces divers tableaux. Combien il gagneroit, s'il enveloppoit ses bonnes qualités d'un voile modeste, et se reposoit sur nous du soin de les publier, dussions-nous placer des ombres à côté! Il reste toujours beaucoup des éloges

tempérés ; il ne reste rien au contraire de ce que la confiance présomptueuse se presse d'étaler.

D'après ce que nous venons de dire, on a été surpris d'entendre sortir de la bouche de R.....r. : « on vous propose d'arrêter une » vente de 400 millions. Il est dangereux, » il est inutile de les engager, quand vous » avez seulement besoin de 170 millions ». Avons-nous jamais été dans une position à n'avoir besoin que de cette somme ? Il est question aujourd'hui de deux milliards, et ce secours immense sera insuffisant. Ceux qui s'en contentent pour le moment comptent sur la rentrée annuelle de l'impôt, rentrée chimérique, si elle n'a d'autre base que le patriotisme. Or, je voudrois bien qu'on m'indiquât la force qui fera payer quatre-vingt-trois départemens, et quel intérêt aura celui de la Meurthe à contraindre celui de la Côte d'or, puisqu'ils ne sont pas solidaires, et ne peuvent l'être.

On auroit desiré que R....r donnât plus de suite à ses opinions, presque toujours si saines. Il rappella les expressions du ministre, fatal auteur de la contribution patriotique. Il accompagna ses insidieuses propositions

de l'assurance répétée que le don seroit libre et volontaire. M. R...r observe combien il est inique de le déclarer forcé quelques mois après ; il développe combien une telle conduite est immorale et digne des Terray et de l'ancien régime ; et malgré la victoire que lui promettoit la bonté de sa cause, il cede le champ de bataille à M. Ch.......r qui entraîne l'assemblée dans une des plus monstrueuses injustices qui jamais aient été consommées.

Un des traits caractéristiques du bon esprit est de ne pas se commettre à donner des ouvrages mauvais. Combien de gens ont livré dans un livre le secret de leur médiocrité ! Le danger de la presse est tel qu'un second ouvrage inférieur efface irrémissiblement la réputation du premier. On ne se soutient dans l'esprit des hommes qu'en allant toujours en augmentant. M. N...r seroit un homme supérieur, s'il n'avoit jamais écrit.

Le bon esprit ne se presse pas de faire une réputation. Celle-ci ressemble aux jeunes personnes qu'on met de trop bonne heure dans le monde. Elles sont vieilles à vingt-cinq ans. Les hommes s'ennuyent de louer. Ils

aiment à jouir avec ingratitude de ce qu'on a fait pour eux.

Le bon esprit n'est vraisemblablement autre chose que la raison cultivée, mais on ne se contente pas d'un mérite qu'on croit à la portée de tout le monde.

Aux yeux de bien des gens la raison n'a pas, comme l'esprit, ses gradations; elle est indivisible, et si l'on en a le premier rayon, on la possede toute entiere. C'est une étrange erreur : car si la raison n'avoit pas ses degrés, tous les hommes se ressembleroient à peu près; or, qui soutiendroit un semblable paradoxe ?

R.......r est soupçonné de jetter des yeux compatissans sur le ministere. Tant mieux : s'il n'excite plus l'émulation, s'il n'appelle plus le talent, c'est en vain qu'on fait des loix. Leur exécution dépendra toujours des hommes sages et éclairés à qui on la confiera. Aussi le décret qui exclut du pouvoir exécutif tout membre de l'assemblée nationale est-il un de ces décrets nés dans le tumulte des passions; les hommes indulgens les appellent des erreurs, ceux qui, sans être moins justes, sont plus séveres, les nomment des *bévues nationales*.

Je ne sais si l'on a bien réfléchi qu'une assemblée nationale et une constitution supposoient dans un grand nombre d'individus l'universalité des connoissances *depuis la sphere de ces génies rares qui, en faisant honneur à l'humanité, humilient les hommes par la comparaison*, jusqu'à ceux qui tiennent humblement la plume pour recueillir les idées des autres. Or, qui peut se flatter de cette universalité de connoissances ?

La nature, de loin en loin, produit un homme extraordinaire. Elle lui donne la sagesse et le génie, le courage et le desir de s'instruire. Cet homme unique suffit pour créer un peuple nouveau, ou réformer les abus anciens; mais la nature n'a jamais créé à la fois, dans le même pays, à la même époque, sept à huit cents hommes supérieurs, capables de créer une constitution.

R......r s'est trompé, comme beaucoup d'autres, lorsqu'il a imaginé qu'il falloit faire tout le bien que l'on concevoit. L'espece humaine n'est pas susceptible de monter si rapidement à la perfection. Quel usage a-t-elle fait de ses premiers momens de liberté ? A peine avoit-on prononcé la destruction des privileges féodaux que des ban-

des furieuses ont parcouru les campagnes une torche à la main, et incendié les maisons. Dès qu'on a délivré le cultivateur des familles dévorantes qui couvroient les champs et peuploient les bois, un peuple Nomade s'est mis à parcourir les terres et n'a pas même respecté les propriétés du souverain. On s'est hâté de détruire les impôts désastreux mis sur la gabelle ; de ce moment le peuple s'est affranchi de toute charge, et a coupé les canaux nourriciers du trésor public. Ce n'est donc que du temps qu'on peut attendre la modération dans l'exercice des nouveaux droits qu'on donne au peuple.

Chacun est dans l'attente de ce qui résultera d'un travail immense sur le culte, sur les finances, sur la justice, sur l'administration intérieure, sur cet amas de réglemens funestes aux différentes professions qui entretiennent l'édifice de la société. La plupart n'ont point encore saisi ce nouveau systême de gouvernement. Les vieux comme les jeunes doivent se replacer sur les bancs de l'école. C'est une nouvelle géographie à apprendre ; c'est une éducation différente à recevoir et à donner ; ce sont de nouvelles études préparatoires aux emplois civils. La

religion est changée comme la jurisprudence. Dès l'instant que tous les états de la vie sont confondus, il n'est plus possible de choisir sa carriere.

Si le divorce est permis, si le mariage des prêtres est décrété, si le droit d'aînesse est anéanti, si toutes les places sont amovibles, etc. etc., il faut créer aussi un nouvel ordre social.

Depuis trente siecles que les hommes rendent compte à leur postérité de ce qu'ils ont fait, on ne trouvera pas un second exemple que l'on ait changé le sort de vingt-quatre millions d'êtres à leur insu, et qu'au bruit des tambours on les ait menés dans le précipice ; on se le dissimuleroit en vain ; il n'existe pas dans le ci-devant royaume de France cinq cents individus qui soient parfaitement au fait de ce qui a été décrété depuis seize mois. Si on avoit dit à la bonne ville de Paris : la septieme partie de vos habitans émigrera ; les deux tiers de vos manufactures seront abandonnées ; le quart de vos édifices ne sera ni loué, ni habité ; les effets publics baisseront journellement de leur prix ; la circulation éprouvera des gênes allarmantes, est-il à présumer que ce peuple

eût consommé cette révolution, qui dans son idée devoit le transporter dans l'aisance.

Ces réflexions se faisoient un jour devant R......r, il n'y répondit que par des lieux communs, tels que la nécessité d'acheter le nouveau gouvernement par quelques privations momentanées. Ah ! sans doute, on s'y soumettroit sans murmure si l'on pouvoit se flatter de réaliser ses espérances ; mais sur quoi reposent-elles ? est-il même possible de vivre d'illusion ? peut-on espérer la paix quand les insurrections se multiplient, et qu'il ne reste plus que la triste ressource d'employer l'armée intérieure contre l'armée de ligne ; quand il ne reste plus à choisir qu'entre l'indiscipline et l'effusion du sang ; quand vingt mille montagnards armés viennent demander ou plutôt exiger le redressement des torts ; quand les adresses, les proclamations, les promesses ne ramenent plus la confiance fugitive, parce que les autorités sont parvenues à s'entre-détruire ?

Si nos craintes sont imaginaires, pourquoi les grands hommes de l'assemblée ne daignent-ils pas les détruire ? Leur silence ne nous dit-il pas que le secret du malheur pu-

blic est révélé et que le temps seul peut en diminuer le poids accablant ?

R..........e.

Petit homme roide et apprêté; petit esprit sec et pointu, petit caractere inquisitionnaire et acariâtre. Lorsqu'on le voit, on croit qu'il pense ; lorsqu'on l'entend, on le soupçonne orateur ; mais le suit-on de près, il est évident que lorsqu'il a l'air de penser, il cherche, et que lorsqu'il parle, il répete.

Il s'est imaginé que ceux qui le mettoient en avant l'associoient à leurs desseins et le reconnoissoient pour membre de ce parti violent qui a consommé tous les genres de destruction, sans jamais songer comment il réédifieroit. On en a fait un capitaine de Housards, et il a rêvé être général.

S'il est jamais curieux d'avoir la mesure de son talent, qu'il s'adresse à ses patrons. S'ils professent avec lui leur sincérité ordinaire, il nous trouvera indulgens ; car enfin nous n'avons pas dit que ce n'est jamais qu'à la troisieme leçon qu'il saisit bien son rôle, et qu'il faut lui peindre jusqu'au geste.

Mais ce n'est pas d'après nos opinions

qu'il faut montrer R........e, c'est dans les siennes mêmes qu'il faut trouver les ressorts de ce grand caractere.

Dans les commencemens de cette glorieuse législature, on se permettoit encore des doutes sur la sagesse des nouveaux principes, on repoussoit par exemple l'idée d'un comité *des recherches*; R........e plus hardi attaque les vieux préjugés : « ne devez-vous » pas punir, dit-il, et venger les attentats » commis contre *la liberté et la société* des » représentans du peuple ? vous devez cher- » cher tous les moyens de *découvrir*, et » non rejetter des pieces qui, *selon les* » *vraisemblances*, sont relatives à cet ob- » jet : cependant vous êtes arrêtés par » des *scrupules sur l'inviolabilité des let-* » *tres*. Oui, sans doute, ce secret est » inviolable ; mais si cette regle a jamais des » exceptions, c'est, sans doute, *lorsque le* » *salut de la nation* est compromis. Nos » commettans, il est vrai, nous ont recom- » mandé ce respect ; mais ils ont voulu » qu'auparavant nous veillassions à la liber- » té du peuple, et cette objection doit dispa- » roître devant ce mandat sacré et solemnel.

On reconnoît à ces expressions un esprit

affranchi des idées du vieux temps, habile à lever les scrupules, substituant au besoin le salut de la nation à la sûreté des particuliers; et prêt à conserver de l'ancien régime ce qui peut favoriser les vues des nouveaux administrateurs.

M. R.......e ne rassure pas autant ses amis sur cette prudence consommée qui sied si bien au législateur. Il faut, dit-il, faire *parler au peuple le langage de la justice et de la raison*. Ses représentans ne nous donnent pas toujours cette consolation; comment pourrions-nous l'exiger du peuple tenu jusqu'ici dans une profonde ignorance, ayant besoin de tout son temps pour assurer sa subsistance?... Dans un moment *où les trames d'une conspiration nous enveloppent*, et je PUIS EN DÉCOUVRIR LES FILS. Il y a dix mois que cette étonnante assertion a frappé les oreilles des douze cents députés. Qu'est devenue cette conspiration? Ou le dénonciateur étoit sûr de ce qu'il avançoit, alors il falloit parler, tonner, nommer les coupables; ou ce n'est qu'un vain propos, alors on est dispensé d'écouter R.....e lorsqu'il vient sonner l'alarme et troubler les législateurs dans leurs fonctions sacrées..... Je n'entre point

dans la querelle des états du Cambrésis, je crois même qu'ils étoient tombés dans de grandes erreurs. Mais sied-il à un petit jeune homme que personne ne connoît, de dire, en parlant de ces états : « les sentimens de » justice et d'honneur, la raison et le pa- » triotisme n'ont pas encore pénétré jusqu'à » eux. Ce sont des orgueilleux qu'il faut hu- » milier, ce sont des ignorans qu'il faut ins- » truire ».

Au sujet des troubles de Marseille, R.....e fit une superbe prosopopée. Il n'ose plonger son œil perçant dans des mysteres d'iniquité; il craint sur-tout de voir un décret de l'assemblée nationale *décourager le patriotisme, et encourager les ennemis de la liberté*? Bon jeune homme! laissez faire cette réflexion à d'autres, et loin de battre votre nourrice, songez qu'on n'eût jamais su que vous existiez, si un choix précipité ne vous eût transporté sur un théâtre où certes vous ne deviez jamais monter.

Il se trouvera sans doute des défenseurs du moment présent qui diront que la prudence n'est pas la vertu des révolutions, et que lorsque le patriotisme la compromet son zele ardent dédommage bien des timides con-

seils de la sagesse. Si tels sont les nouveaux dogmes, livrez-vous R......e à toute la chaleur qu'on fera naître en vous, mais ne vous écartez pas des principes de vos oracles. Ne dites pas que *les crimes de leze-nation ne peuvent être jugés que par la nation ou ses représentans* Vous confondez alors le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ; votre tribunal seroit juge et partie, et vous dérobez à la constitution un temps que vous lui devez et qu'elle réclamera pendant bien des des années encore.

Pourquoi se rend-on coupable de tant d'absurdités ? C'est que les idées d'égalité et de liberté détruisent toute mesure. On croit être ce que d'autres sont, et si l'on paroît reconnoître de grands talens, c'est que dans le fonds de l'ame on se place à côté. Tout homme assez heureux pour être insulté se croit un martyr ; un petit furieux en démocratie se flatte d'armer l'envie de quiconque ne croit pas que la raison eût attendu cette législature pour venir sur la terre. Jamais il n'y eut tant de sortes de DÉLIRES que dans ce moment ; et par ce mot j'entends les décrets absurdes que l'esprit de parti a introduits dans un corps d'idées assez utiles, mais

idées qu'il faut mûrir, étendre, perfectionner pendant cinquante années pour en faire des loix ; les écarts de l'esprit humain jusques dans ses efforts pour s'affranchir des abus nés de son impuissance ; la prétention ridicule de donner à une nation en décadence une constitution régénératrice ; la marche bizarre, tumultueuse, inégale d'une législature novice qui a posé pour base de ses travaux l'infaillibilité de ses décisions ; la timide existence du pouvoir exécutif dont l'infatigable complaisance déjoue plus sûrement ses ennemis que la résistance la plus opiniâtre ; la désespérante confusion du pouvoir judiciaire qui naîtra de l'aveugle systême de l'éligibilité ; l'ambition des assemblées administratives qui prendront un vol d'autant plus élevé qu'elles n'auront nul intérêt à le modérer, et qu'il n'y aura nulle force capable de l'arrêter ; la dangereuse inquiétude du pouvoir municipal nécessairement remis à des mains lourdes et à des esprits obtus ; l'avilissement du culte vraisemblablement abandonné aux hommes sans verve et sans talent qui se refugieront dans le sein de l'église catholique contre la misere persécutrice ; l'organisation d'une armée qui

devra subitement passer des loix douces et humaines qu'impose la société aux loix de sang que donne le dieu des combats ; le système embrouillé de la perception confiée à des hommes tout-à-fait étrangers aux finances, cette grande partie d'une science encore inconnue aux François ; le commerce sans soutien, puisqu'il n'y aura plus ni marine pour le protéger, ni circulation assurée : voilà de l'enthousiasme, dira-t-on ; oui, sans doute. Malheur à qui pourroit parler autrement de l'état actuel de la France! Chaque jour ajoute à nos regrets, et nous ne sommes encore qu'au commencement de nos maux. Détournons nos regards de ces funestes images, et revenons à R......e ; non, mais à nos observations ; quoique tardives, elles armeront peut-être les électeurs de cette sévérité dont une cruelle expérience constate si bien la nécessité.

R . . . . . e n'a point d'ennemis, mais il n'a pas d'admirateurs, et l'amour-propre place dans la première classe ceux qui ne disent rien de nous. Il a quelques fades panégyristes, et ressemble aux personnes qui payent des valets pour les appeller monseigneur.

On prodigue trop le mot esprit. Il faudroit dire : cet homme n'a point d'esprit, un autre a un peu d'esprit, celui-ci a passablement de l'esprit; enfin un tel a beaucoup d'esprit. Il faudroit encore distinguer l'esprit du talent, le talent du génie, le génie de cette raison transcendante qui prévoit et dirige les événemens; il faudroit enfin ne pas confondre l'expérience des affaires, la connoissance des hommes, les ressorts du caractere avec cette capacité ordinaire que donne l'habitude de traiter avec ses égaux. Or je demande, sans épigramme, ce que devient R....e au milieu de cette énumération. Je crois voir dans une vaste et antique forêt ces arbrisseaux à peine sortis du sein de la terre se faisant jour à travers l'herbe et les broussailles qui couvrent le sol d'où s'élancent des arbres majestueux.

Dans un demi-siecle, et peut-être plus encore, la constitution sortira enfin de la main des hommes, et purgée de son origine; elle menera nos neveux à la félicité; quel sera leur étonnement lorsqu'on leur dira: cette fille de la raison est née au milieu des passions; un R.....e, un L....t, un B.... ont présidé à son berceau; s'il étoit permis de rapprocher la

féerie de la gravité de ces matieres, on se rappelleroit les fées malfaisantes qui douoient de ridicules, d'infirmités, des princesses qui avoient le malheur de naître dans les états confiés à leurs soins.

R.....e parloit autrefois de ses commettans; depuis il les a si parfaitement oubliés qu'on a besoin de lui rappeller que s'ils n'existent pas, lui-même n'est plus rien. Les fastes de l'histoire n'ont jamais présenté rien d'aussi incroyable que ce qui vient de se passer sous nos yeux : une province, des bailliages choisissant des organes de leurs volontés; en reconnoissance on morcele la province, et l'on anéantit les bailliages. Plus de Normands, plus d'Artésiens, plus de Bretons; nos ayeux n'existent plus pour nous.

Jamais conquête n'a coûté à un peuple ce que nous coûte la liberté. Est-ce son éloge, est-ce son oraison funebre qu'on fait tous les jours à la tribune ? C'est ce que le temps nous apprendra.

R.....e est un membre chaleureux du club de la rue Saint-Honoré. Un club ressemble à une salle d'armes où l'on va s'escrimer pour paroître au combat avec avantage. On pourroit aussi le comparer à la

répétition de la piece qui se joue le lendemain. C'est-là que R..... puise son génie, qu'il prépare ses forces, et qu'il compose son talent des talens de vingt autres qui se sont mutuellement électrisés. Ils n'est point d'institution ridicule avec laquelle on ne se familiarise. Les complots de la démocratie font partie de la législature, et puis l'on ose mépriser les motions du palais-royal !

D . . . . s

Voici un de ces hommes décidés prêts à sceller leurs opinions de leur sang, incapables de ces ménagemens timides qui font toujours entrer l'avenir pour quelque chose dans leurs combinaisons du moment ; un de ces hommes qui ne confondent pas les allarmes et les prévoyances, et présentent les remedes à côté des maux. Ces remedes sont ils sûrs ? cet examen appartient à ceux qui doivent les employer. Le citoyen acquitte sa dette envers la patrie en proposant ce que lui suggere son génie et ses veilles. Cette trempe d'hommes est presque toujours utile. Plus heureux encore seroient leurs compatriotes, si le zèle ne dégénéroit pas

quelquefois dans cet enthousiasme qui rarement, conserve un certain accord dans les principes. Dire, par exemple, en pleine assemblée : « Il appartient au pouvoir administratif de déterminer le nombre d'especes, la solde et le traitement des troupes, le mode de l'avancement, les retraites de tous grades jusqu'à celui de maréchal-de-camp, et les rapports de l'armée avec les milices nationales et la sûreté publique ».

Ecrire quelques mois après : « (1) Si le pouvoir exécutif sommeilloit au bord du précipice ; si le roi étoit trompé ; s'il étoit vrai que les agens fussent d'intelligence avec vos ennemis, y auroit-il de la justice à accuser le corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il seroit forcé de prendre des précautions contre lui-même, et pour son propre intéret »? Il est clair qu'avec cette maniere de raisonner il n'y auroit jamais qu'un seul pouvoir. Car si celui dit *législatif* trouvoit que le pouvoir ju-

(1) Lettres de M. D. à ses commettans ; ou compte rendu. (page 28.).

diciaire *sommeillât*, ou que le pouvoir municipal fût trop actif, il seroit forcé de *prendre des précautions pour réveiller l'un et* endormir l'autre(1).

D. . . s Fait une apologie complette de l'assemblée nationale. Tout ce qu'elle a décrété est le chef-d'œuvre de la sagesse ; il n'est pas possible de consommer plus lestement la félicité d'une nation. Elle a déjoué le despotisme ministériel et vaincu les ennemis de la révolution, toujours infatigables, et qui se multiplient comme le sable sur les bords de la mer. Cependant dans cette assemblée si féconde en chefs-d'œuvres « on distingue parfaitement quatre par- » tis ; savoir, les francs aristocrates, les » impartiaux noirs ou aristocrates ministé- » riels, les impartiaux blancs ou patriotes » ministériels, qui ont pris modestement » le titre de *modérés*, et le franc parti po- » pulaire, que ses ennemis appellent *enra-* » *gés* : d'où il résulte que, dans toute cir- » constance qui tend à affoiblir la liberté et » à rétablir l'ancien régime, si trois partis

(1) Je ne sais si, après de tels rapprochemens, on peut dire de soi qu'on a *constamment soutenu une opinion.*

» se réunissent, il faut que le quatrieme » succombe ».

De tous les prodiges connus, il n'en est point de comparable à celui de voir une assemblée ainsi organisée accomplir cependant les sages projets dont *D . . . . s* nous a fait l'énumération.

D . . . . s a cru devoir rendre compte à ses commettans des travaux, des dangers et des obstacles de l'assemblée nationale, depuis l'ouverture des états généraux, jusqu'au premier août 1790, avec cette épigraphe :

Ils vont être connus ces secrets pleins d'horreur. L'auteur ne nous révele rien, et nous avons su beaucoup plus de détails de messieurs Mounier et Tollendal. Nous parcourons cette lettre, parce qu'elle servira au développement du caractere de l'écrivain, et fournira l'occasion de redresser un grand nombre d'idées peu justes, qu'il seroit dangereux d'accréditer. (1) *Je suis vrai, autant que peut l'être un homme qui a la conviction intime de ce qu'il avance.* Cette conviction n'ajoute rien à la vérité, il faut y joindre la

(1) Lettre aux commettans. (page 23.)

connoissance parfaite des faits que l'on transmet.

On trouve à la seconde page un tableau de la situation de la France à l'époque de la convocation des états généraux. Il nous semble que ce morceau n'est pas adroitement placé, car on ne manquera pas de le parodier ainsi.

Examinez, monsieur, quelle est votre situation actuelle ; *accablés sous le poids* des charges nouvelles, telle que la contribution patriotique, la perte sur les matieres envoyées à la monnoie, le lourd impôt assis sur les maisons ; *assujettis* à un service *avilissant et ruineux ;* victimes d'une *immensité de loix* ; *toujours sous la main arbitraire d'un despote*, qu'on nomme pouvoir municipal, et de ses agens ; *opprimés* par l'ignorance des juges qui ne connoîtront rien à leur métier ; *fatigués* du refus constant de la perception, et de *l'active insolence* de ceux qui pillent au nom de la liberté ; *relégués* dans une *caste* ; persécutés par des flambeaux incendiaires : telle est la position du peuple françois. Vous conviendrez que ce tableau, calqué sur le vôtre, est au moins tout aussi vrai.

« Il est démontré que, sans la fermeté de » vos représentans, une banqueroute infâme » alloit combler nos miseres ». (*page* 3). Que n'ont-ils joint à ce bienfait celui de faire payer les rentes arriérées depuis deux ans; de prévenir la perte énorme sur les papiers mis en circulation; ceux qui auront attendu deux années pour recevoir leurs rentes en papier auront réellement perdu dix-huit pour cent. Pour un négociant, cela s'appelleroit être en faillite. « Il est bon (le » roi), il est juste, il est le plus honnête » homme de cet empire ». (*page idem*), et pourquoi cette assemblée si généreuse le réduit-elle à la plus humiliante inaction? Pourquoi les décrets qui le regardent demeurent-ils sans effet? Pourquoi le pouvoir dont il est dépostaire est-il constamment exercé par la puissance même qui a déclaré lui être étrangere?

« C'est dans ces circonstances que vos » députés, expressément chargés par leurs » mandats . . . . . . de réformer le clergé ». (*Idem.*) réformer n'est pas détruire. Or, un décret en vertu duquel un abbé n'est plus un abbé, un moine n'est plus un moine, un chanoine n'est plus un chanoine, n'est pas

pas un décret réformateur, mais un décret destructeur.

D....s se met ensuite à raconter ce qui se passa à Versailles depuis le 27 avril jusqu'au 4 août. Nous ne le suivrons pas dans un récit où certainement on n'apprend rien de neuf; mais nons nous arrêterons un moment sur *la formation de ce terrible comité des Jacobins*, que l'auteur appelle une sage combinaison pour détruire, ou du moins atténuer les petits moyens aristocratiques. Il doit son origine aux Bretons associés à Versailles pour défendre, au péril de leurs vies, les droits du peuple. Il admit dans son sein *tous les citoyens de France qui se disoient amis de la constitution, et ce fameux club*, ainsi composé, régloit toute l'organisation de l'assemblée nationale, préparoit dans une *sage discussion* préliminaire tous ces décrets, et n'arrivoit aux séances qu'avec une opinion *déjà très-éclairée* sur toutes les matieres.

« Vous voyez, François, que quatre cents
» millions d'assignats ont été votés; qu'ils
» sont demandés de tous les coins du
» royaume, et qu'ils seront incessamment
» en circulation ». (pag. 17) nous voyons

aussi qu'ils ont été dévorés, qu'ils sont refusés de plusieurs provinces dès qu'ils ont été mis en circulation.

« Vous éprouvez, il est vrai, une stagnation dans le commerce sur tous les objets » de luxe; mais songez donc que la cour » dissipoit en prodigalités deux cents millions ».

Grand abus, sans doute; mais ce n'est pas à l'industrie à s'en plaindre, car ils ne pouvoient être dissipés sans que la classe industrieuse en recueillît la plus grande partie.

« Par nos différens décrets le ministere » perd toute son influence, et les intriguans » l'espoir de ramener les jours si regrettés de » leur toute puissance ». (pag. 19).

C'est bien peu connoître les hommes que de croire à l'inertie des intriguans. Quelle que soit la forme du gouvernement, ils lui appliqueront leurs talens funestes, et certes le système des élections va leur ouvrir un vaste champ.

D....s voit des intriguans par-tout, ils se glissent dans le fameux club des jacobins *Pour servir d'espions et calomnier, comme témoins auriculaires, les opinions des mem-*

bres patriotes. Dans le club de 1789, *l'influence ministérielle sur leur conduite perce de jour en jour, et se développe à tous les yeux*. Ils se sont introduits dans le ministere, au châtelet, dans l'assemblée même, il n'y a que les municipalités qu'ils ont respectées.

Les ministres se trouvent violemment attaqués dans cette diatribe patriotique. L'un ne fait pas sanctionner, l'autre est dénoncé, un troisieme est accusé par les colonies; son collegue garde le plus profond silence sur la politique ; M. Necker enfin se vante beaucoup, et ne pourvoit à rien. J'en oubliois un qui n'a point approvisionné les places pour un siege.

Comme nous voyons paroître tous les jours des justifications de ministres, il faut leur laisser ce soin. Ce que personne n'ignore, c'est qu'ils ont demandé plusieurs fois leur retraite ; et que tous imiteroient demain M. Necker, si le roi vouloit accepter leur porte-feuille. On pourroit soupçonner aussi que le ministre des finances auroit obéi aux décrets ordonnant le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, si un décret avoit la vertu magique de remplir les caisses comme il les

vuide. On peut soupçonner encore que les places ne seroient pas dénuées de tout, si le trésor public n'étoit pas dans l'attitude de la pénurie.

M. D....s, s'abandonnant à une inspiration prophétique, annonce que nos frontieres seront au printemps *ornées* de quatre cents mille hommes de troupes étrangeres, et sur-le-champ il indique le remede : d'approvisionner d'abord vingt-quatre citadelles, en Alsace, en Flandre, dans les trois Evêchés (1), en Dauphiné; préparer des moyens de campement pour quatre armées indépendantes des garnisons des vingt-quatre places; fournir des armes et des munitions à trois cents seize milles gardes nationales; disposer cinq cents pieces de canons de batteries; armer quarante vaisseaux de ligne avec un nombre de frégates proportionnel, et préparer des bâtimens de débarquement pour soixante mille hommes; donner au

(1) Je ne sais pourquoi M. D....s met Givet, Sedan et Meziere dans les trois Evêchés. Nous avions cru jusqu'à présent que Givet étoit daus la flandre françoise, et Meziera et Sedan dans le Rhetelois.

ministere quinze jours de délai seulement pour présenter les moyens d'exécution de ce petit plan ; décréter sur-le-champ les fonds nécessaires, (D....s y destine vraisemblablement les dix-neuf cents millions d'assignats); enfin prier le roi de trouver bon que l'assemblée nationale lui indique les officiers supérieurs à employer. Il est sûr que dom Gerle, l'avocat Target et le curé de Soupes sont extrêmement propres à donner de pareils renseignemens. D....s a pourtant quelques scrupules sur les moyens d'exécution d'un plan aussi sagement conçu. *Sa réponse est très-simple* : la nation est propriétaire d'environ quatre milliards de biens ecclésiastiques, son intention est de les vendre tous ; et comme rien n'est si facile que de les convertir en especes, il est clair qu'avec ce produit on approvisionnera les citadelles, et on armera les vaisseaux. On sent bien qu'avec des assignats - monnoie on fait tout ce qu'on veut. D....s propose de porter l'émission de ces papiers à deux milliards, lesquels seuls seront admis aux paiemens des biens nationaux. On sait que cette opération ne souffre aucune difficulté, et qu'elle peut être consommée avant le printemps prochain. En

attendant, nous prions M. D....s de nous expliquer par quel talisman deux cents millions suffiront au projet qu'il indique.

« N'hésitons donc pas de présenter le front » le plus redoutable aux puissances jalouses » de notre liberté ». Rassurez-vous, chers concitoyens, elle fait si peu de jaloux, que les efforts de nos voisins tendent à n'en pas jouir. Sans doute ils riroient un peu, si, d'après votre conseil, *nous leur disions qu'ils nous inquietent.*

Nous ignorons la réponse des commettans à cette *chaleureuse* lettre. Sans doute qu'ils se seront félicités d'avoir choisi un missionnaire prophête, guerrier, financier, politique, historien.

Cette lettre nous donne le secret des opinions et des affections de D....s; elle nous dispense d'entrer dans le détail de ses qualités, de ses connoissances et de ses talens. Après une pareille lecture on sait tout ce qu'il faut savoir; ce qu'on ajouteroit affoibliroit nécessairement l'impression très-forte que laisse un tel écrit.

C.....s.

Il est des hommes qui n'avoient jamais

songé à se frayer une route vers la gloire. Ils savoient combien il est difficile d'occuper la renommée dans une ville où tant de genres de mérite sollicitent son suffrage. Mais il est des instans où tout est bouleversé ; on prend la fureur de paroître pour l'enthousiasme patriotique, l'inquiétude de l'amour-propre pour de la sagacité, et une activité importune pour du courage.

Dans les premiers instans d'une convocation mal organisée, les électeurs égarerent leurs choix sur des hommes plus adroits qu'habiles, et qui professoient cette audacieuse confiance que le vrai mérite abhorre, ou plutôt qu'il ne connoît pas. Dans toutes les assemblées publiques il y a un méchanisme dont s'empare la médiocrité, et on lui tient compte d'un zele officieux, comme si c'étoit autre chose que le besoin de se montrer, caractere distinctif de l'ambition des petits esprits.

Lorsqu'on considere la vaste étendue de la ville de Paris et la quantité d'hommes qui pouvoient aspirer à quelque préférence, on ne conçoit pas comment les suffrages ont pu se réunir en faveur d'un homme que les

sciences ne connoissoient pas, que l'administration n'avoit jamais employé ; que son corps avoit toujours confondu dans cette foule indifférente de membres ignorés qui le composent.

C....s ayant fait ce premier pas, parcourut d'un coup-d'œil les différens travaux que l'assemblée nationale alloit se partager, pour voir ensuite où il seroit le plus aisément apperçu. Les finances étoient un labyrinthe dont il n'auroit jamais trouvé l'issue, quand vingt Dédales lui auroient prêté chacun leur fil. La ligne de démarcation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif supposoit une netteté d'idées qui jamais ne fut à son usage. La refonte de l'ordre judiciaire exigeoit une maturité et une force de conception trop éloignée de ses petits moyens. Le système d'une liquidation prompte demandoit ces grands calculs dont l'homme d'état se fait un jeu, mais qui sont un abîme profond pour le vulgaire des humains. C....s ne conçut pas la destruction du clergé, mais présumant qu'elle seroit bientôt décidée, il résolut, *in petto*, de monter sur ses débris, et de partager la gloire de cette opération,

que M. l'abbé Maury a franchement nommée devant l'assemblée, *une scandaleuse inhumanité* (1).

C'est dans ces nobles intentions que C....s réchauffa, dans un discours qu'on écouta fort mal, ce que Voltaire et bien d'autres avoient dit avant lui contre les annates. S'appercevant que des géants dirigeoient leurs coups contre ce colosse jusques-là redoutable, le pygmée C....s abandonna la partie, ayant entendu un évêque placé auprès de lui disant, *bis morior*. Alors Camus brûlant d'être affairé, n'imagina pas, mais se ressouvint de ce que plusieurs de ses confreres avoient conjuré contre les pensions. Il ne falloit ni génie, ni sagacité pour ces mutilations, nécessaires sans doute, mais toujours honteuses, et s'écria,

---

(1) Il y a un sujet dont MM. les brochuriers devroient bien s'emparer. C'est le recueil de toutes les vérités hardies que M. l'abbé Mauri a pris la liberté de révéler à l'assemblée sur ses opérations. Il lui a dit, par exemple, qu'elle favorisoit les usuriers étrangers aux dépens des plus honnêtes citoyens; que le gouvernement actuel de la France étoit le plus mauvais que l'esprit humain dût concevoir; et cent autres phrases de cette force.

voilà ma carriere; il ne s'agit que de s'y lancer; tant de brevets usurpés vont être anéantis, et l'orgueilleux courtisan à ma voix verra tomber ses titres, ou je verrai sa fierté s'humilier devant mon bureau.

Dès ce moment il dénonce les pensions, attaque les ministres, demande les registres, commence le siege du *livre rouge*, et multiplie cette belle correspondance avec les agens du pouvoir exécutif; correspondance qui, par sa franchise et son ton d'honnêteté, a fait l'admiration de l'Europe entiere. Rien ne peut calmer son agitation, il ne parle pas dans l'assemblée, il tonne, et il finit par ce trait de lumiere qui dessille tous les yeux. *Un jour est une fortune dans cette matiere.*

Sa chaleur électrise les esprits, C....s n'est plus un simple orateur, on le métamorphose en président. Comme Minos aux enfers, il tient l'urne fatale; c'est dans ses mains séveres qu'est remis le sort de cinquante mille pensionnaires.

Tour-à-tour il fait vingt rôles différens. Tantôt complaisant jusqu'à la bassesse, il *trotte* chez de simples commis; tantôt fier comme l'orgueil même, il lutte contre le

dieu de la finance, et brave jusqu'à *la massue de M. Necker*. Quelquefois, explorateur rusé, il découvre, à force d'adresse, que le trésor public a ouvert son sein épuisé à des proscrits (1) ; plus souvent négociateur politique, il s'efforce de jouer le ministere ; enfin ce président Protée se fait le chevalier de la patrie, et sauve, en sa faveur, de la griffe royale au moins quarante millions.

Il reparoît à l'assemblée nationale, fier de sa conquête. Jamais conquérant, en effet, ne laissa sur le champ de bataille tant de morts et de blessés. C'est au bruit de leurs cris que C....s poursuit sa victoire, et semblable à ces triomphateurs dont l'ancienne Rome étaloit le pompeux spectacle, on voit à son char des rois enchaînés, et les dépouilles de cent personnages illustres.

Le despotisme exercé sur les pensionnaires s'est d'abord essayé sur les membres

---

(1) Il accourut un jour tout essoufflé à l'assemblée pour lui apprendre que le trésor public avoit payé MM. de Lambesc et de Besenval, ce Besenval trouvé depuis si coupable.

de son comité; lorsque l'un d'eux a voulu hasarder sa timide opinion, C....s a parlé, et tout ce qui l'environnoit s'est trouvé paralysé, tant est puissant l'empire du génie.

Si *C . . . s* perdoit son temps à raisonner, je lui dirois avec la confiance qu'inspirent ceux qu'on estime « mon cher président, » *vous n'avez pas pu ; vous n'avez pas dû ;* » *vous n'avez pas sçu».*

» Les pensions sont un don que le roi a pu faire. Il étoit alors administrateur, comme vous êtes législateur, par la volonté générale. De même que c'est elle qui donne aujourd'hui la force à tous vos décrets, c'est elle aussi qui a légitimé ce qu'il a fait, lorsque tout le gouvernement étoit remis dans ses mains. De même que l'adhésion tacite de vingt-quatre millions d'hommes suffit pour justifier l'exercice que vous vous êtes approprié de l'autorité, à plus forte raison l'obéissance de douze siècles a-t-elle consacré tout ce qu'a fait le chef de la nation. Vous n'avez donc pû sans injustice ôter ce qui avoit été donné. En déclarant que les biens ecclésiastiques sont une propriété de la nation, vous avez cru devoir

conserver les droits des créanciers et vous en avez fait partie de la dette publique. Vous ne pouvez reprendre les pensions qu'en assumant également sur vous les créances hypothéquées sur elles. De quel droit pouvez-vous enlever le gage aux prêteurs, gage qui leur a été cautionné par la loi, dont le monarque étoit le représentant ? Pourquoi une nation se permettroit-elle ce que tous les tribunaux proscriroient ? quel est celui qui oseroit dénaturer le gage que l'emprunteur a pu librement donner au prêteur »?

» Mais eussiez-vous pu consommer cette œuvre d'iniquité, mon cher président, vous ne le deviez pas. Un état est, relativement aux sujets, ce qu'est un homme riche qui confie différentes sommes à des particuliers pour les lui faire valoir. Je suppose que l'état garde dans son trésor dix mille livres pendant vingt-ans, il a un fond stérile. Cette même somme distribuée à trois ou quatre pensionnaires a doublé à son profit dans l'espace de quatre années. Il ne doit songer qu'à faciliter le travail et à multiplier les consommateurs. Les prodigalités envers certains particuliers étoient

immorales, le vice étoit dans la distribution. Mais la somme totale distribuée étoit en proportion avec la quantité de bras que l'on employoit ; elle auroit pu être doublée, que la France n'en auroit pas éprouvé le moindre dommage. Prenez une plume, cher président, et amusez-vous à calculer ce que devient une pension quelconque en derniere analyse, et vous trouverez que le négociant le plus habile et le plus heureux ne retire pas de son capital ce que l'état retire d'une somme abandonnée au courtisan avide».

» S'il vous en coûte trop d'avouer que vous n'avez *ni pu, ni dû* accomplir ce grand œuvre, convenez du moins que vous n'avez pas *sçu* opérer. A ce moment, où la nation se met à se gouverner elle-même, pourquoi débuter par des suppressions odieuses en ce qu'elles ont toute l'apparence de l'arbitraire ? quel étoit le véritable but où l'on vouloit parvenir ? à faire rendre gorge aux vampires de cour, et à punir cette classe indécemment privilégiée sans *détruire* pour *recréer* immédiatement après (deux actes de despotisme également violens). Il n'y avoit qu'à appeller au secours

de la caisse publique les trois cinquiemes des pensions au-dessus de quarante mille livres, les deux cinquiemes au-dessus de vingt; le cinquieme au-dessus de dix; vous atteignez le même but. Il seroit resté aux grands pensionnaires la même somme à-peu-près que vous leur destinez, et vous auriez laissé jouir les autres, qui auroient pris des pensions confirmées par la nation pour un don nouveau, et vouoient dès le moment leur respect et leur soumission au nouveau régime. Au lieu que tant de citoyens inutilement et injustement dépouillés, vont pleurant sur les suites de la révolution, et chercher peut-être un pays où l'on puisse mourir en paix.

Le président mène le comité, le comité dirige l'assemblée ; ainsi dans tous les corps c'est un homme qui dicte les résolutions les plus importantes.

Une idée majeure qui échappe à bien des gens, (à plus forte raison aux *C*. .) est que l'Europe ne forme plus aujourd'hui qu'un vaste pays ; que la même langue permet d'en habiter toutes les parties, et qu'on va en Suisse, en Italie, en Hollande, en Angleterre, dans les villes Anséatiques, beau-

coup plus facilement qu'on n'alloit, il y a un siecle, de Normandie en Limousin. Dans un pareil état de choses, je demande s'il est bien prudent de désespérer deux ou trois cents mille citoyens.

Je ne sais par quelle fatalité l'on a presque toujours contrarié les principes par les faits; exercé le despotisme le plus absolu en citant sans cesse la liberté; multiplié les charges pécuniaires en détruisant les impôts; attaqué toute espece de propriété en consacrant que toute propriété est sacrée; augmenté toute espece de dépense en présentant sans cesse des projets économiques: de sorte qu'on pourroit dire *que la nation joue la nation!*

De L.....ée.

Ceux qui avoient tiré leur nom de l'obscurité commune à presque tous les mortels n'ont pas jetté le plus d'éclat dans l'assemblée nationale. Le talent de la parole, qui décide promptement les suffrages en faveur d'un homme, n'est jamais remplacé par les fruits pénibles de la méditation, à moins que le ciel ne vous ait doué de ces conceptions

tions nerveuses qui servent de texte aux orateurs, et leur fournissent le sujet de ces riches développemens qui font briller leur art.

On a prétendu que cet art étoit mécanique, et que l'on s'exerçoit à parler comme à peindre. Oui sans doute s'il ne s'agissoit que de déclamer comme un comédien, ou de réciter comme un prédicateur. Mais s'il est question d'exposer un sujet, de le discuter, de l'approfondir, de réfuter ce qu'on objecte contre, de faire valoir ce qui le fortifie, il faut à l'instant trouver dans soi-même de la clarté, des ressources, de la logique, le talent d'employer les passions en cachant leurs ressorts ; et certes un art pareil n'est pas mécanique.

On pourroit étendre cette réflexion plus loin. Ceux qui par état ont l'habitude de parler en public, tels que les gens du barreau, n'ont pas remporté la palme de l'éloquence. L'expérience ne supplée donc pas au talent : quoi qu'il en soit, de cette observation faite à propos d'un homme connu dans la république des lettres, passons à d'autres plus rapprochés encore de notre but.

D.......e, très-versé dans l'histoire an-

cienne, y cherche en vain de quoi se rassurer contre tant d'opérations précipitées ; et lorsque le flambeau manque aux hommes vraiment instruits, une inquiétude involontaire accompagne toutes leurs pensées. Les ignorans voient tout dans leurs propres conceptions ; les autres voient tout dans l'expérience ; et, quoi qu'on fasse, c'est dans l'histoire ancienne qu'il faut chercher la constitution ; c'est la caution qu'il faut donner au peuple.

On a prétendu que *D......e* s'occupoit trop du soin de transmettre à la nation ce qu'on faisoit pour son bonheur, et trop peu d'y coopérer, ou, pour me servir de l'expression employée alors, qu'il s'étoit fait *le secrétaire perpétuel* de l'assemblée. Plusieurs députés semblent en effet renfermer leurs travaux dans cette instruction périodique présentée sous des titres différens aux citoyens empressés. Sans blâmer hautement cette fonction, il faut avouer qu'il en étoit une plus digne de la confiance dont on les a honorés. On ne s'accoutume point à voir des législateurs, la plume à la main, le cahier sur le genou, saisir la parole au passage pour la convertir deux heures après en une

feuille lucrative. On les suppose trop intéressés à l'opinion qui va être transformée en loi pour la perdre de vue un moment, et pour ne pas hâter ou prévenir l'existence qu'on va lui donner. La profession de journaliste n'a sans doute rien dont l'amour-propre doive s'inquiéter ; mais aussi elle n'ajoute rien à votre rang dans la société. La place de député est une victoire remportée sur douze millions de concurrens ; l'emploi de journaliste se partage avec deux mille inconnus, dont les uns le déshonorent, les autres le compromettent. C'est donc réellement descendre que de préférer le banc des scribes à la tribune des orateurs. Voilà ce que peut se permettre le sentiment le plus sévere. Mais comme cette législature nous a montré les plus grands talens occupés de ce genre d'instruction, et nous offre encore des hommes de beaucoup d'esprit y consacrant leurs veilles, nous ne savons s'il faut adhérer à l'avis que nous venons de rapporter.

Parmi plusieurs observations que *D......e* a placées dans ses séances de l'assemblée nationale, il en est une qui méritoit peut-être

plus d'attention qu'on ne lui en a donné : la voici :

» Qu'entend-on par la sanction ? La sanc-
» tion étoit autrefois le seing apposé à la loi
» par le pontife qui la présentoit au peuple.
» Aujourd'hui c'est la promulgation et non
» l'approbation de la loi . . . On dit que la
» sanction est un acte par lequel un seul
» peut s'opposer à la volonté générale. L'his-
» toire ne vient pas à l'appui de cette as-
» sertion. Je ne vois pas qu'un seul ait ja-
» mais eu le droit d'arrêter une loi ordon-
» née par tous ».

Voilà, certes, le sujet d'une belle et grande question. Seroit-il vrai que pendant trois semaines on a traité de la sanction royale sans savoir précisément en quoi elle consistoit ? Et si, comme M. *D . . . . . e*, j'avois avancé le fait, je l'aurois soumis ensuite à une discussion plus étendue et propre à mettre cette vérité historique dans tout son jour.

D . . . . . . e a l'imagination fleurie, et puisque dans les ouvrages de pure analyse il transporte les richesses du style et peut-être même sa pompe, des gens savans prétendroient en vain qu'il faut les réserver pour

certains ouvrages plus susceptibles de ce genre de parure. L'opinion contraire est trop facile à soutenir. Quelque sujet que l'on traite, le premier point est d'intéresser à la question ceux qui vont l'examiner. Or, on ne fait naître cette premiere impression que par l'appât d'une diction épurée, facile et brillante.

Une de ses opinions la plus marquante est sur les assignats ou les quittances de finance. Ce morceau imprimé décele un homme plein de son sujet, dont les idées abondent, qui craint de n'avoir pas le temps de tout dire, et croit que pour persuader il suffit d'être entendu. Cette maniere de voir est celle des belles ames. Mais l'expérience nous apprend trop bien que la méthode est préférable aujourd'hui, parce qu'il faut arracher aux hommes leur sentiment. La distinction des quittances de finance et des assignats, dans leurs effets, est lumineuse, et seroit la matiere d'un excellent traité. La raison de préférer les métaux à tout autre signe représentatif est sans réplique, et l'on est fâché de trouver dans ce fragment les imperfections qui sont toujours la suite des ouvrages précipités.

Quelque temps après la publication de son résumé, *D . . . . e* demanda la permission de combattre M. de Mirabeau par M. de Mirabeau lui-même. Différer dans ses opinions n'est pas se contredire. On n'est pas toujours dans l'heureuse position de suivre le meilleur parti. Il est des cas où, forcé d'y renoncer, on est dans la nécessité de choisir ensuite le moins mauvais. Ce n'est pas non plus alléguer une raison bien triomphante, que de citer en sa faveur *Scmiht* et *Maratori* . . . . Pour s'appuyer avec avantage de leur systême, il faudroit qu'ils eussent appliqué leurs raisonnemens à un pays tel qu'est la France aujourd'hui. Or, comme l'histoire de trente siecles n'offre rien qui y ressemble, tout ce qu'on peut dire a une base bien différente, et n'offre pas de ces autorités équivalentes à des raisons.

De L . . . . . . e, comme tous ceux qui ont traité la question, n'auroit-il pas dû constater à-peu-près la valeur de ces biens nationaux? L'estimation en paroît bien vague. Les quatre milliards ressemblent plutôt à un apperçu qu'au résultat d'un calcul. Avant qu'il fût question de les donner pour hypotheques, on évaluoit le revenu à cent trente

millions, et cette évaluation étoit réputée exagérée. Quand elle seroit intrinsequement juste, peut-on se flatter que la nécessité de s'en défaire, dans un moment où tant d'autres biens sont aussi en vente, ne fera pas baisser le prix. M. Lavoisier n'a porté cette estimation qu'à un milliard, et ses raisons ont besoin d'être réfutées, si l'on ne veut pas qu'elles s'accréditent.

Il fut une autre considération qui frappa avec force l'esprit des observateurs. On supposa qu'il n'y a pas assez de numéraire en France. On ne donna d'autres preuves que sa rareté. Mais ne faudroit-il pas examiner aussi les maux qui peuvent résulter du défaut de confiance, et voir s'il ne faut pas plutôt lui attribuer la crise du moment que la disette réelle du numéraire? Quelle que grande qu'on la suppose, quatre cents millions mis en circulation depuis trois mois devoient cependant produire une naissance de changement, et inviter à donner plus d'étendue à ce bienfait supposé. Or, cette premiere omission n'a pas apporté le plus léger soulagement de leur existence; les assignats ont perdu cinq pour cent, et l'in-

térêt qu'ils portent a été déclaré nul par le fait.

D . . . . e n'a pas tiré parti d'un moyen que lui fournissoit son adversaire.

« On diroit, à entendre certaines per-
» sonnes qui ne veulent jamais voir que le
» côté défavorable, ou incertaines du parti
» que l'on propose ; on diroit qu'il existe
» dans les embarras où nous nous trouvons,
» et dont il faut sortir, quoi qu'il en coûte,
» une foule d'expédiens tout prêts, qui n'ont
» ni inconvéniens ni incertitude, et qui mé-
» ritent hautement la préférence ; et, quand
» on examine ces prétendus expédiens, on
» voit qu'ils nous jettent de Carybde en
» Scylla ».

C'est donc avouer que l'expédient proposé est une derniere ressource, un moyen forcé, un remede extrême. Or, des opérations de ce genre ne peuvent jamais obtenir de confiance, puisqu'on commence par la détruire avant de l'établir. Un signe fictif quelconque n'a de valeur que celle que l'opinion lui donne. Or, si cette opinion est alarmée par les discussions mêmes qui la précedent, comment se portera-t-elle vers l'objet qu'on veut faire accepter ?

Dans ce moment, la moitié de la France est pour les assignats, la moitié contre. Dans cette disposition des esprits, il est clair que l'opération est manquée, parce que son succès tient à ce concours général d'approbation qui donnent du corps et une solide existence à un systême.

D.......e devroit bien examiner si l'on peut raisonnablement se promettre que nos papiers ne seront pas contrefaits? Si les contrefacteurs ne peuvent échapper aux yeux exercés des agioteurs de Paris, du moins ne tromperont-ils pas l'œil confiant et inexpérimenté du receveur des campagnes. Comment ne se trouvera-t-il pas en Europe des fabriquans de papier et des graveurs aussi habiles que ceux employés par la nation ? Si la vigilance des particuliers fondateurs et directeurs des billets de la caisse d'escompte n'ont pu se soustraire à la coupable industrie des imitateurs, les administrateurs de l'intérêt public, toujours moins surveillans que les sentinelles de l'intérêt particulier, tromperont-ils leur avide habileté : et si cependant elle étoit une fois parvenue à introduire dans la circulation de faux titres, n'est-il pas évident que ce seroit le tonneau des Danaïdes, et que le

discrédit général couvriroit bientôt les feuilles corrompues ?

De cette grande question cependant dépend la destinée de la nouvelle France, et dans peu de jours elle recevra la vie ou la mort.

F.....u.

Des métamorphoses que nous a offertes la révolution, la moins singuliere n'est pas de voir un membre du sénat parlementaire devenu un des arc-boutans de la démocratie. Ce grand corps tuteur des loix, s'est dispersé à la voix de cette assemblée que lui même a demandée dans l'espoir d'abord de la diriger, et de la maîtriser ensuite. Quelles qu'aient été ses vues, il est vrai que la fameuse nuit du 4 août n'a presque été que la paraphrase de l'arrêté du 25 décembre précédent.

On expliquera difficilement un jour l'inaction des parlemens pendant les quatre premiers mois de cette législature, et la postérité leur saura gré de n'avoir point coopéré aux troubles inséparables d'une régénération.

Cette idée en fait naître une autre. Une

portion de citoyens se font les chevaliers du peuple ; mais contre qui veulent - ils s'armer ? La noblesse, docile aux circonstances, renonce aux privileges, sollicite l'égalité dans la répartition, efface avec complaisance des armoiries gravées depuis cinq ou six siecles ; les évêques déposent tranquillement leur mître et se pressent eux-mêmes d'indiquer le nouvel emploi de leurs biens ; les magistrats se retirent modestement dans leurs terres et laissent leurs sieges à qui voudra les occuper ; la haute finance n'a pas même réclamé contre des suppressions au moins impolitiques ; les gens de cour, loin d'intriguer, ont cherché un autre sol en vertu de la déclaration qui permet de choisir un autre gouvernement à quiconque trouve le nôtre incompatible avec la dignité de l'homme. Où sont donc les aristocrates ? quel corps forment-ils ? où est leur point de ralliement ? qui préside leur conseil ? qui commande leurs milices ? qui dirige leurs finances, sans lesquelles on ne réalise jamais de parti ? où sont les armées étrangeres qu'ils suscitent contre la France ? Appellera-t-on sérieusement anti - révolutionnaires ces hommes

toujours vendus à celui qui les paye, et qui jouent à chaque heure du jour leur vie contre un peu d'or ? A qui persuadera-t-on que s'il existoit un contre-parti il mettroit à sa tête un général impotent et dont cependant les forces physiques valent encore mieux que la réputation?

Convenons que bien des gens imaginent des dangers pour avoir l'air d'en triompher, et combattent des ennemis qui n'existent que dans leurs déclamations.

F.....u, par exemple, en qualité de membre du comité diplomatique, avertit qu'il a des renseignemens certains sur les mouvemens hostiles des princes d'Allemagne. Tout se réduit à savoir si le roi de Prusse, chef de la confédération germanique, a promis d'appuyer les protestations des princes qui se disent lésés par nos décrets, et c'est ce qu'il faut articuler clairement, parce que le cabinet de Potsdam est dans l'usage de choisir pour héraults de ses déclarations de guerre les soldats même qui vont les soutenir. Or tout le monde sait que ce monarque et son confrere, le futur empereur, ne se décident certainement pas par les conseils de quelques transfuges aristocrates, et que

depuis plusieurs années, la qualité de François est une foible recommandation auprès d'eux. A plus forte raison aujourd'hui, qu'on nous accuse de répandre en Europe une peste circulante, et de vouloir enlever, sans canons et sans armes, les armées aux autres souverains : personne ne peut dire, pas même le comité diplomatique, quel parti prendront les nations voisines ; mais on peut hardiment prophétiser qu'elles ne consulteront pas les aristocrates émigrés, s'il en est comme on le suppose. Ce fait est loin d'être constaté, malgré l'ami du peuple, son orateur, et ses agens les comités des recherches. Revenons maintenant à F.....u qui n'aime pas qu'on le perde de vue.

Peu de députés ont aussi souvent parlé que F......u ; ses vues sont saines, ses intentions droites, ses moyens communs, ses ressources plus sages qu'ingénieuses. Mais le sens droit d'un homme rompu aux affaires vaut bien les expédiens hasardeux que présente l'envie de briller, ou l'intérêt personnel qui se mêle adroitement aux affaires publiques. Dans cette quantité de motions mises en avant ou appuyées, il

en est qu'il falloit laisser faire aux B......e et aux P......e. Vouloir, par exemple, que celui qui apposera le sceau national à la loi en soit responsable, c'est chasser sur leur terrein.

Les Parlemens étoient en guerre continuelle avec le ministere. Souvent il falloit ruser et opposer l'intrigue à l'intrigue. De-là les assemblées nocturnes, les comités secrets, les conférences pour composer avec l'autorité. Ces habitudes funestes ne laissent exister aucune des qualités de l'homme d'état, et sur-tout la loyauté et la franchise qui devroient être les compagnes inséparables de la loi. Ceux qui, comme F.......u, sauvent ces vertus de cette fatale influence, participent cependant un peu à ces grandes tracasseries qu'on décore d'un nom plus imposant, et qui dans le vrai ne sont que la lutte de l'ambition et de la mutinerie contre l'abus de l'autorité ; une expression populaire nous dispensoit de cette longue paraphrase : mais ce n'est pas le tout d'être clair, il faut être noble, c'est pourquoi nous n'employons pas le mot *commérage*, d'ailleurs si significatif.

On prête à F.....u une ambition sourde

et le desir de quitter le grand théâtre de la législation pour être modestement à la tête de la chambre d'appel ou du pouvoir municipal, à la premiere vacance du trône populaire. Rarement les souverains laissent lire dans leurs ames. Mais on peut adhérer à cette conjecture. Que feroit un homme capable, de ses talens, de sa liberté, de son temps, de son amour-propre, de sa vertu, de sa réputation, s'il ne venoit pas à bout de conquérir une place où il pût mettre en jeu ces utiles ressorts ! Ce n'est pas un vain nom que celui de citoyen actif. On s'en convaincra toutes les fois qu'il s'agira d'élections. Nous ne sommes plus à cette époque où il falloit aller chercher les Cincinnatus à la charrue. Il y a de la gloire à solliciter des places. La modestie passeroit pour une aristocratie déguisée. Chaque jour nous voyons couronner l'audace du patriotisme, ou son adresse. C'est celle-ci que professe F.....u ; il a pour lui le pouvoir de la persévérance, et sur-tout de grands exemples.

En faisant certains choix, il semble qu'on ait voulu encourager la nation entiere. C'est comme si on lui avoit dit : puisque ce poste

est occupé par tel citoyen, qui de vous n'a pas l'espoir d'y arriver ? On ne rend pas assez de justice à la classe électrice. Il y a dans sa marche une politique profonde qui échappe aux yeux de la multitude.

Ch. L. . . . h.

L'homme que le ridicule a entaché n'est plus dangereux, et peut difficilement se rendre utile. Le fiel de Boileau, la gaieté de Moliere, le sel de Piron, la plaisanterie de Voltaire ne rendent pas un homme ridicule ; mais ils le divulguent quand lui-même s'est rendu tel. Le ridicule est donc l'ouvrage de celui qui le possede, et non un présent de la société. Tout l'esprit français n'a pu rendre ridicule M. N..... comme administrateur. Il ne l'a véritablement été que lorsqu'à tout propos

. . . aux besoins de l'Etat
Il est venu mêler les louanges d'un fat.

ou peser sur les vertus de sa compagne lorsqu'il ne falloit que des comptes de finance.

D'après

D'après ces principes L.....h a grand tort de faire retentir de ses plaintes les échos d'alentour. Nous ignorons s'il est ridicule ou non, mais nous savons que s'il a ce malheur, c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre. Au reste, qu'il se console; cela n'empêche pas aujourd'hui de parvenir à tout. T......t, C...., D.....t, ne sont-ils pas revêtus d'une partie de la confiauce publique ? Ce n'est pas un des moindres biens que nous ont apporté la révolution. Tout est égal aujourd'hui, l'ineptie et le talent, et le patriotisme est le niveau qui ajuste tous les hommes.

Si cet ouvrage a quelque chose de piquant, c'est la variété des esprits; c'est la bonhommie enfantine avec laquelle des jeunes gens viennent pour raconter que deux et deux font quatre; *que le plus honnête citoyen à la fin de la session emporte la meilleure réputation; qu'un libraire ne gagnant rien à imprimer de bons ouvrages, s'étoit déterminé à publier des libelles;* tout cela dit dans la conversation seroit reputé des lieux communs; mais à la tribune on s'imagine le faire passer pour des vérités essentielles.

Si l'on entreprend de s'élever au-dessus du trivial, on donne dans le faux. « Je crois » qu'on ne peut conserver les colonies qu'en » les faisant jouir des bienfaits de la cons- » titution, avec les modifications que l'as- » semblée jugera nécessaires ».

Cette phrase appartient à Ch. L....h. Il faut savoir d'abord si les colonies veulent de vos bienfaits, et en cas qu'elles les acceptent, pour quoi y mettre des modifications ? Les colons sont réputés ou François, ou étrangers ? Dans le premier cas, pourquoi ne jouiroient-ils pas de la plénitude de vos bienfaits ? dans le second, laissez-les choisir la constitution qu'ils croiront la plus utile.

Si on évite le faux, on tombe dans le ridicule. On trouve que le garde des sceaux a un mauvais ton lorsqu'il écrit au président de l'assemblée nationale, et qu'il confond la *sanction* et *l'acceptation*. Quant au mauvais ton, c'est un peu tard pour l'en corriger, et quant à la manie de confondre les objets, c'est un peu difficile, car en sanctionnant on accepte, et en acceptant on promet de sanctionner. Il faudroit un esprit bien métaphysique pour distinguer les nuances que L.....h veut établir.

Echappe-t-on au ridicule, on n'évite pas la maladresse. Telle est cette phrase, par exemple : « je crois que nous devons sépa-
» rer la cause et la conduite d'un roi, que
» nous avons tant de raisons d'aimer, d'a-
» vec la conduite obscure et *sourde* de ses
» ministres ». Cet aveu, si simple dans toute autre bouche, devient une épigramme sanglante dans celle de Ch. L....h contre lui-même et contre son frere. Chacun est le maître de se traîter comme il lui plaît. Mais si vous avez tant de raisons d'aimer ce roi, ne l'insultez donc pas dans la personne de ses ministres. C'est lui qui les choisit, et suit leurs conseils; ils expriment sa volonté, et, dans la marche de l'administration, on ne peut séparer des volontés qui dans le fait s'identifient.

J'espere que le lecteur approuvera notre méthode. Un principe isolé fait peu d'impression; un principe appuyé d'un exemple ne laisse pas lieu à la réplique.

Lorsque Jésus-Christ, de divine mémoire, envoya les apôtres annoncer son évangile à toute la terre, il fit auparavant descendre sur eux le don des langues. Les bailliages auroient bien dû profiter de cette admirable

parabole, et donner avec les pouvoirs les talens de les employer, et du moins la connoissance de ce dont on alloit parler. Dieu puissant! entendre Ch. L....h parler d'économie politique, et prostituer Montesquieu! Nous dire que le luxe fait la richesse de la nation! Voilà cependant à quoi l'on est exposé quand on laisse monter à la tribune ceux qui devroient être encore sur les bancs de l'école, à moins que l'assemblée même n'en soit réputée une, comme le feroit supposer un couplet des derniers Noëls (1).

A propos de Noëls, Ch. L....h a fait une sortie contre les libelles, pleine de vigueur et d'humeur sur-tout. A la place de lieux communs contre la licence de la presse, il auroit bien dû nous apprendre ce que c'est qu'un libelle. Beaucoup d'honnêtes gens

---

(1) Dans cette auguste école,
Dit le brave Camus,
Accordons la parole
A cet enfant de plus.
La loi de l'équité présente cette route,
Car déjà nous avons ici
Des Malo, des Montmorenci
Et d'autres qu'on écoute.

nomment ainsi les rapports des comités des recherches, et d'autres rapports moins virulens, mais plus insidieux que ceux de ces chambres ardentes. Le libelle est l'ouvrage qui calomnie et suppose vrai ce qui de notoriété est faux. Or, n'est-ce pas calomnier un homme que de l'accuser de faits que trois mois après un tribunal déclare controuvés. Voilà les seuls libelles que des sages reconnoissent pour tels; car les satyres, les parodies, les épigrammes, les vaudevilles, ne peuvent être ainsi caractérisés, puisque leur titre même émousse leurs traits et devient le sauve-garde de ceux qu'ils attaquent. Une épigramme, un vaudeville se piquent d'être ingénieux, de plaisanterie, et non de vérité. En est-il ainsi d'une accusation extraite de pieces nationales, revêtue de l'autorité de la loi, et qui cependant se trouve idéale? J'ai oui dire qu'on en avoit cependant eu plus d'un exemple depuis le bonheur de la révolution.

E . . . . s

Oui sans doute il a défendu avec énergie les droits de son corps : falloit-il qu'il

se joignît à ses ennemis et insultât à ses propres sermens ? fût-il dans l'erreur, (ce qui est loin encore d'être prouvé) il est courageux de défendre sa hiérarchie, et de s'enterrer s'il le faut sous ses ruines. Sans entrer dans la grande question de la propriété adjugée à la nation (par elle-même), avoit-on le droit de reprendre ce qu'on avoit donné (la jouissance) ? et si on avoit ce droit, est-il généreux d'user de tous ceux qu'on a ?

Dans les prolixes discours qu'il nous a fallu essuyer sur cette matiere, je ne me rappelle point d'avoir trouvé cette réflexion. Les opinions subséquentes prouvent qu'on estime la valeur des biens du clergé quatre milliards, et que la vente n'en peut être consommée que dans l'espace de quinze années. Mais les opérateurs prouvent qu'on évalue les biens au double de quatre milliards, et qu'on croit leur vente possible dans l'espace de trois ou quatre ans. Faut-il s'en rapporter aux opinions ou aux opérations ?

On a déclaré les biens ecclésiastiques appartenans à la nation, et l'on est parti delà pour décider qu'il falloit les vendre. Nulle

analogie eutre ces deux questions. On n'a jamais agité s'il étoit avantageux de vendre ou d'affermer.

Pour se former une idée juste du caractere moral et de la valeur intrinséque d'un homme, il faut l'étudier dans un de ses ouvrages d'affection, où les passions de l'ame trahissent, quoiqu'on fasse, le secret des vraies opinions. Parcourez celle d'*E* ... *s* sur les quatre premiers articles du projet de décret présenté à l'assemblée nationale, au nom du comité des dîmes, relativement à la vente des biens ecclésiastiques, et vous y trouverez un esprit nerveux et un homme essentiellement instruit.

Il commence par déclarer que personne n'est exempt du danger de se tromper, danger qui touche de très-près aux intentions les plus pures comme aux talens les plus distingués. Et loin de réclamer une humiliante indulgence, il dit avec une noble fierté « chacun vous fournit le tribut de son » expérience et de ses méditations dans la » route qui lui est connue, et vous accor» dez sans doute quelque degré de con» fiance de plus au fruit de cette même ex» périence, à l'étude particuliere d'un état

» pratiqué, pour fixer vos idées sur l'or-
» ganisation de chaque partie d'adminis-
» tration : la législation ecclésiastique et
» sacerdotale obtiendroit-elle moins de fa-
» veur, et serions-nous moins écoutés parce
» que nous sommes plus instruits »?

Ce n'est point un prêtre enthousiaste qui vient réclamer les anciens honneurs accordés à son état ; mais un philosophe examinant quel rang l'intéret de la religion doit occuper dans la série de tous les intérêts humains ; il apprécie certains usages, mais il sait que le peuple n'ayant pas la faculté d'abstraire, il faut lui présenter sous des signes augustes et sous des formes majestueuses les objets du culte. En admettant ce principe incontestable, l'existence des prêtres est liée à ces signes augustes ; aussi voyons-nous les prêtres d'Isis en Egypte, les lettrés de la Chine, les caldéens de l'Assyrie, les bramines du Gange, les gymnosophistes de l'Inde, les mages de Perse, les augures de Rome, les druides des Gaules, remplir les premieres places dans leur patrie. Lorsque le pouvoir temporel les eut avilis en les dépouillant, leurs contrées devinrent la proie des factions et des conqué-

rans. Si le sacerdoce est livré au mépris, la religion aura bientôt le même sort, tandis que tout législateur habile doit fortifier ce ressort politique, en proportion de l'inertie et de la résistance des masses qu'il a à mouvoir et à diriger.

Cette maniere de voir est grande, digne d'un peuple éclairé, tandis que les déclamations des avocats et les calculs des financiers des esptits étroits, ne portent que sur la convenance passagere de dévorer quelques biens qui seront dilapidés, comme tous ceux qui ont passé entre les mains des hommes quelconques chargés du ministere.

D'*E . . . s* observe très - judicieusement que par le décret du deux novembre, la nation ne pouvoit pas vendre les biens ecclésiastiques; mais seulement en assurer le produit et en diriger l'emploi. Et sans revenir sur les droits d'une propriété usufruitiere, on a frappé le clergé d'une interdiction absolue, et transféré aux assemblées de département, ou aux municipalités, une administration qu'on ne pouvoit arracher au clergé sans anéantir tous les principes d'équité, puisque la loi elle-même avoit consacré sa jouissance.

Ce sont des vérités qu'il faut réfuter et détruire sous peine de la partialité la plus aveugle. Non seulement on s'en dispense, mais on croit avoir tout éclairci en déclarant la discussion fermée, et cent mille victimes sont immolées de sang-froid à l'amour-propre de huit à dix esprits forts qui ont érigé en systême la destruction du clergé et *L . . . . d* et *M . . . . u* ayant juré la spoliation du clergé, comme *C . . . . s* celle des pensionnaires, toute une assemblée ne rougit pas de servir les passions de trois ou quatre individus.

Tel est le caractere françois. On propose de réformer, il court à la destruction. On propose une émission modérée d'assignats, et vîte on en établit une manufacture pour deux milliards. On desire une certaine quantité de milices nationales, trois millions six cents mille hommes désertent les champs de l'agriculture et les ateliers de l'industrie pour s'enrégimenter et tourner à droite ou à gauche. On demande la suppression des droits féodaux, et déjà l'on anéantit la noblesse, on brise les armoiries, on déchire les diplomes ; on expose l'inutilité des abbés commendataires et de certains ordres

oisifs ; dans un moment il n'existe plus ni retraites, ni prélats, ni hiérarchie ; et voilà ce qu'on appelle les sages méditations du pouvoir législatif.

On a été plus loin, on a sçu mauvais gré à d'*E . . . s* d'exposer le vœu de ses commettans, quoique ce vœu fût constaté par plus de cinq-cents signatures. Quelle idée un député a-t-il donc de sa mission momentanée ? avec quel acharnement on s'efforce d'annuller cette volonté générale dont la loi tire son unique force!

Quoiqu'en disent les ennemis, d'*E . . . s* a très-bien sçu distinguer le courage de l'audace, la raison de l'opiniatreté, la force de l'emportement. Son opinion, pour n'être pas adoptée, n'est pas anéantie, et l'on se souviendra long-temps qu'il a proposé de la part du clergé les quatre-cents millions que l'on déclaroit alors être un secours nécessaire au besoin de l'état ; qu'au nom de sa province il a fait l'offre réelle de la moitié des revenus d'une année, pour tous les corps, abbayes et chapitres, mais je ne sais par quelle fatalité les avocats parviennent à porter par-tout le tintamare du palais. Que cet ordre a fait de mal à la société!

G . . . t.

C'est dans les jours brillans de la littérature que G...t a préludé à la gloire politique. l'opinion générale le portoit à l'académie, mais non à la premiere législature. Il s'en est créé l'historiographe, et s'il a quelquefois embelli la vérité, il ne l'a jamais rendue méconnoissable. Son pinceau est trop éclatant et non flatteur; son défaut n'appartient qu'aux gens d'esprit, et l'on ne pourroit pas lui appliquer le mot de Fontenelle sur Marivaux : *trop d'esprit, c'est-à-dire, pas assez.*

Est-il donc vrai qu'il faille renoncer aux beaux arts ? Sommes-nous condamnés irrévocablement à être municipaux, juges, électeurs, commandans, instrumens de police ? Vingt-quatre millions d'hommes ne peuvent-ils se donner la liberté et la paix qu'au prix de tous les sacrifices ? Si nous n'y prenons garde, nous mourrons de liberté et d'ennui, d'égalité et de misere, de patriotisme et d'ignorance.

G...t n'a jamais chanté Rosine et les boudoirs ; il n'a écrit ni à sa muse ni à son esprit ; mais il a cultivé sa pensée, enrichi sa

mémoire, orné sa diction, raisonné ses principes ; et dirigé l'emploi de son temps vers un but moral et agréable : la gloire littéraire égare ; le soin de sa réputation rallentit la fureur de produire ; fidele à cette regle, G...t a mis une sage avarice dans l'usage de sa plume.

Il réunit ce qui rarement se trouve ensemble, beaucoup de logique et beaucoup de clarté, infiniment de justesse et d'élégance. Quand on est aussi riche rarement est-on modeste. G. . . t laisse subsister cette vérité dans toute sa force.

Ce que nous appellons de la dialectique, ses ennemis l'appellent un penchant aux sophismes ; on lui reproche encore l'art de se maintenir au milieu de deux partis, et même de servir l'un sans trop nuire à l'autre. Il n'y a que les sots ou les frippons qui n'embrassent aucun parti ; mais on peut soutenir celui qu'on adopte, sans dénigrer celui qu'on abandonne.

Imagine-t-on que les ouvriers du matin ou du soir ont un parti ? Il leur faut un certain nombre d'hommes à injurier, quelques anecdotes qui prêtent à des développemens calomnieux, des boucheries de sang humain

dans quelque coin du royaume, et les voilà en fonds. D'ailleurs ils ne savent rien de ce qui se passe ; la science des banques, de l'impôt, de la perception, est du grec pour eux et le sujet le plus stérile, parce que les victimes expirent d'une mort lente, et ne brillent pas dans un journal comme celles qui tombent sous le fer national, ou périssent dans les flammes.

G...t s'étoit exercé à parler en public dans le lycée, un peu délaissé depuis la prospérité des clubs, mais qu'on revivifieroit si chacun étoit tour-à-tour auditeur et professeur. On peut jouer sans peine le double rôle puisque celui qui n'a pas étudié une partie est véritablement l'écolier de celui qui la possede. G...t n'avoit pu encore accoutumer l'histoire aux nouveaux principes. Le pouvoir historique n'est pas un des moins impérieux, et il faudra l'organiser comme les autres ; remettre à leurs places les rois qui s'étoient fait obéir, et les ministres qui s'étoient emparés de l'estime et de l'opinion générale ; renverser les statues de Henri IV(1),

---

(1) Henri IV, voulant faire enregistrer un édit au parlement, répondit aux députés chargés des remontran-

de Louis XIV; effacer les noms aristocratiques de Turenne, de Catinat, de Montmorency; et sur-tout ceux de Molé, de d'Aguesseau, de Lamoignon, pour qu'ils ne reviennent plus à l'esprit des électeurs. Au lieu de cette gravité majestueuse qui commandoit aux lecteurs le respect pour les actions généreuses, on empruntera le style des Révolutions; G...t se reposera de cette noble entreprise sur les historiographes du Pont-neuf tant que durera le beau siecle de la liberté.

En attendant qu'il réforme l'histoire, il peut donner au journal de Paris un degré d'intérêt de plus. C'est le tableau fidele des orages nationaux, et de la facilité avec laquelle on excuse la variation des principes. n'est-ce pas une anecdote vraiment curieuse

---

ces : La nécessité m'a fait faire cet édit; par la même né-
» nécessité j'ai autrefois fait le soldat ; on en a parlé,
» je n'en ai pas fait le semblant. Je suis roi, maintenant,
« et parle en roi. Je veux être obéi. A la vérité, la jus-
» tice est mon bras droit ; mais si la gangrene est à mon
» bras droit, le gauche doit le couper. Quand mes ré-
» gimens ne me servent plus de rien, je les casse. ». Ce
n'est que trop la morale des princes. Il n'y a pas de quoi
s'en vanter.

que la réponse d'un abbé auquel on témoignoit sa surprise de l'indécence avec laquelle certains membres se traitoient. *Ce sont des hommes quand ils disputent*, repliqua-t-il, *mais des dieux quand ils prononcent.* Le dieu T.....t, le dieu R........e, le dieu La.....ht !

A côté de cette apothéose, placez cette feuille pleine de satyres et de vérités, de réflexions frivoles et essentielles, d'épigrammes et de traits historiques, de vaudevilles et de dissertations, et l'on se demandera comment les mêmes citoyens, à la même époque, dans la même ville, ont pu se contredire avec tant d'audace.

Nous sommes trop près de l'objet pour en juger sainement. Le temps dissipera les erreurs de tous les partis, et bientôt nous n'aurons qu'un avis, qu'une pensée, qu'un desir, qu'un espoir, et que la même source de félicité.

E . . . . y.

Dans l'age où l'on ne fait rien sans consulter, E....y étoit déjà le conseil des autres, et ce n'est pas un petit éloge, car la raison n'est

n'est pas comme la valeur, elle attend ordinairement le nombre des années; mais les succès prématurés, qui ne devroient qu'encourager, donnent aussi cette confiance qui rallentit le desir de s'instruire.

Un avocat de province est presque toujours dans la nécessité cruelle de sacrifier ses talens au moment où ils éclosent : la multitude de petites querelles, qu'on prend pour des affaires, use l'esprit sans l'occuper; on passe sa vie à écouter des tracasseries qu'on appelle des procès.

Celui qui, comme E....y, naît avec de l'ambition, s'efforce de relever l'objet de son travail, devient le guide des riches et des notables, mais les passions sont les mêmes. Je ne sais si l'intérêt, joint à l'orgueil et à l'abus du pouvoir, ne redescend pas encore à plus de petitesses.

Ces raisons et bien d'autres conseillent d'user des avocats de province avec une extrême sobriété. Le malheureux talent d'incidenter s'insinue dans les affaires les plus importantes; et le secret de les embrouiller, pour les dénouer ensuite a son gré, fait partie, à leurs yeux, de l'habileté consommée.

E....y, en participant moins qu'un autre à ce défaut général, n'y est pas tout-à-fait étranger. On le surprend aussi porté aux partis mitoyens, excellente maniere de n'avoir point d'avis; travers dont il faut d'autant plus se défier, qu'on cache une véritable nullité sous les dehors de la modération. Exemple : E....y appuie la proposition de mander les auteurs de l'imprudent arrêté du parlement de Metz ; d'autres auroient dit tout simplement : *pour rendre compte de leurs motifs*; un avocat ajoute : *dans l'espoir qu'ils pourront aider à découvrir la trame des complots qui entourent l'assemblée*. Alors ce ne sont plus des magistrats séditieux qu'on veut rappeller publiquement à leurs devoirs, mais des citoyens zélés qu'on semble associer aux membres du comité des recherches. Cette phrase tempere ce que la barre a d'humiliant, et l'avocat rusé montre tout-à-la-fois de la sévérité et de l'indulgence.

Autre exemple : il est question de l'emploi des forces militaires, en cas d'insurrection. La discussion de cet emploi amene des avis rigoureux. E....y, qui ne les admet ni ne les improuve, dit, avec le faste d'un homme à qui la méditation a suggéré le re-

mede : « Je demande que le comité de constitution présente un projet de décret qui remédie au mal avec une telle mesure que votre sagesse et la liberté du peuple ne soient pas compromises. » Il faut présenter vous-même ce décret, et non le demander, car c'est là toute la question. Ce que vous dites est une phrase oiseuse, et non une opinion propre à éclairer. Tel est le danger de ces partis mitoyens qui enlevent aux affaires majeures un temps précieux, et donnent aux petits objets une importance ridicule.

On a trouvé plus qu'extraordinaire le plan de l'organisation de l'armée dans la bouche d'un avocat. Je ne saurois approuver les sarcasmes lancés contre E...y à cette occasion, soit parce qu'il a présenté des idées très-ingénieuses, soit parce qu'il ne s'agissoit que du nombre des régimens et de la dépense de l'armée, sans entrer dans des détails spécialement dévolus à l'expérience des militaires.

Au reste, si les travaux d'E....y étoient déplacés, ce même reproche attaque toute l'assemblée, et bien plus directement encore, puisqu'elle s'est mise à la place du pouvoir exécutif, et a décidé le nombre des lieutenans

colonels, des majors, et tout ce qui appartenoit à ce pouvoir qu'elle a hautement reconnu, et réellement dépouillé.

La maniere dont E....y s'est expliqué sur M. de Bouillé est d'une ame forte et courageuse. Il est difficile de désavouer une premiere erreur avec plus d'adresse et de dignité, deux choses qui vont rarement ensemble. Les scandaleux écarts à propos de MM. Albert de Riom et de Bouillé prouvent combien de jeunes gens inconsidérés sont dangereux dans une confédération politique. Je n'ajouterai qu'un mot à ce sujet : la mort de *Laudhon* a été une des raisons qui a rendu le roi de Hongrie facile aux conditions proposées par le congrès de de Reichembach. Que devroit-ce donc être en France, où nous avons tant de départemens, tant de districts, tant de comités, tant de clubs, tant d'orateurs, et si peu d'hommes ?

Si l'espece n'est pas meilleure, si un grand homme est un présent du ciel qu'il donne de loin en loin pour fournir à la terre l'occasion de se réconcilier avec lui, il faut l'attendre comme les feu-Juifs attendoient le messie. Sans doute un grand homme est le plus rare des phénomenes ; aussi n'est-il pas néces-

saire à l'organisation de la société. C'est l'homme utile, c'est l'homme ami des mœurs et de ses semblables, c'est l'homme laborieux et sage ; et celui-là, bien que très-rare, ne manquera pas à nos besoins si nous le préférons à des talens imposteurs qui promettent la régénération, et n'introduisent que le désordre. Régénération, mot vulgaire, mot avec lequel on se familiarise, et qui cependant, comme la boîte de Pandore, recele tous les maux.

E....y a concouru pour le fauteuil de la présidence ; quoique N. N. N. l'aient occupé, ce n'est pas moins un hommage rendu à un particulier ; c'est moins il est vrai le talent qu'on y place que la modération ; mais l'une vaut bien l'autre, et certes est plus rare dans le sénat qu'E...y a pensé présider.

Avide de célébrité, il n'épargne rien de ce qui peut l'y conduire : Mais souvent rien n'est plus contraire à la réputation. Quand on est monté à un certain degré, les hommes vous demandent compte des droits que vous avez à leurs louanges, et si l'on n'est pas en fonds pour justifier leur confiance précipitée, ils la reprennent avec humeur ; un oubli humiliant vous fait payer cher un

instant de célébrité dû plutôt à la place momentanée que vous ont donnée les circonstances, qu'à vos qualités personnelles.

Que ne pouvons-nous excepter E....y du reproche général fait à cette législature ! Il porte sur l'intolérable manie de nous louer sans cesse. Les théâtres fatiguent les spectateurs de nos éloges. Nous ne savons parler que de notre bravoure, de notre honneur, de notre littérature, de notre amabilité ! Il en est de l'assemblée comme de l'académie : chaque discours commence et finit par un petit compliment. S'il est bien vrai que nous sommes si profonds, si charmans, si désintéressés, si forts de principes ; si cela est universellement reconnu, pourquoi le répéter à tout propos ? L'auteur vraiment profond du *méchanisme des sociétés* a glissé dans un petit ouvrage une réflexion bonne à retenir.

« *Tant mieux* (ont dit les propagateurs de » l'idée des assignats), *l'étranger sera notre* » *tributaire*. — Peuple régénéré, laissez les » vieux mots qui ne présentent que de fausses idées. — Hommes libres, abjurez ces » expressions d'esclaves, aussi absurdes » quand on les analyse, que ruineuses

» quand on les explique à contre-sens, et
» déshonorantes dans tous les cas pour l'hu-
» manité ».

Il est une grande vérité qu'E....y et ses collégues se dissimulent autant qu'ils le peuvent, mais qui leur échappe en détail et malgré eux : c'est que tous leurs efforts ne les ont pas menés au but, et qu'ils ont élevé leur chancelant édifice sur de mauvaises bases. On a cru, par exemple, que les biens ecclésiastiques déclarés nationaux alloient combler l'abîme dont on avoit mesuré la profondeur. Pour accoutumer les esprits à ce que leur acquisition entraînoit d'irrévérence pour les propriétés, on a déclaré que la dette publique étoit celle de la nation ; et comme elle étoit en jouissance de ses nouvelles richesses, elle crut devoir en appliquer l'usage à libération de la DETTE.

Ces projets généreux valent de grandes louanges à leurs auteurs ; mais que le moment de l'exécution est terrible ! Assignats, quittances de finance, contrats, promesses de remboursemens, billets de caisse, tout est également bon, tout est également mauvais. La confiance donnera la vie, le mouvement, la force aux premiers. Le défaut de

confiance tuera tout ce que vous créerez par l'autorité.

M. Necker, en 1780, ouvroit les coffres du trésor royal; à sa voix ils se remplissoient. Son charlatanisme s'étoit emparé des esprits ; étrangers et regnicoles apportoient leurs deniers.

Aujourd'hui la nation représentée engage *son honneur, sa bonne foi* (1), propose les conditions les plus avantageuses, veut donner des terres pour des papiers, offre des délais considérables, proportionne les estimations aux besoins de vendre, et ne parvient pas à se défaire de ses richesses presqu'avilies par le bas prix auquel elle les tient. Pourquoi ce non-succès? Elle n'inspire aucune confiance, voilà le fatal secret.

On ne lui croit point assez de lumiere en finance pour *régénérer* l'état. L'instabilité de ces principes, le défaut le plus général, la contrariété connue des opinions, l'acharnement des parties, le scandale des discussions toujours prêtes à devenir des querelles, la maladresse des uns, la mauvaise foi des au-

---

(1) Discours de M. de Mirabeau sur l'émission des assignats.

tres, l'ignorance du plus grand nombre, les ridicules qu'ils s'entreprêtent, les mutuelles accusations dont ils s'entachent, nourrissent dans les esprits tous les sentimens opposés à la confiance. Et de même que l'opinion générale avoit fait la révolution avant l'assemblée, de même aussi la confiance plénière doit sanctionner ses opérations. Sans ce point essentiel, *in vanum laboraverunt qui edificant eam.*

Si l'assemblée nationale n'a pas en sa faveur l'opinion publique, moins encore peut-elle se flatter du suffrage des hommes vraiment instruits. Ils pensent, par exemple, qu'il ne faut pas rembourser les dettes en entier, et cela, pour le bonheur de tous; qu'il ne faut pas sur-tout les rembourser si promptement et à la même époque. Ils pensent aussi qu'il conviendroit de renoncer aux principes erronés des économistes; on leur doit d'avoir inspiré le desir de s'instruire, et ce service a compensé les erreurs dont ils ont souillé les connoissances économiques. Les hommes instruits pensent encore que les principes de l'assemblée sur l'impôt sont très-vicieux, et qu'elle va être entraînée par les exhortations de quelques discoureurs qui

sont encore à l'A. B. C. de cette science. Ils pensent, enfin, que tout ce qui se fera sur cette partie doit être provisoire, car il ne s'agit dans ce moment que de prévenir la mort, et non de conserver la vie.

E.....y soutenoit dernierement les propositions contraires, et se complaisoit dans l'idée de laisser à la future session le soin de conserver religieusement le dépôt des loix que celle-ci lui remettoit. A quel point l'amour-propre nous égare! Il ne faut pas avoir reçu le don de prophétie pour annoncer qu'il en sera de ce que la prochaine législature trouvera comme de ce que ce que celle-ci a trouvé, et que le besoin de perfectionner sollicitera à son tour un nouvel ordre de choses.

B . . . . y.

Ce n'est point à l'étendue de ses lumieres, au nerf de son éloquence que *B . . . . y* a dû quelques succès. Mais il a présidé l'assemblée avec dignité. Le fauteuil n'ayant été rempli comme il convient que cinq à six fois (1), je me suis demandé pourquoi

(1) MM. de Clermont-Tonnerre, Freteau, l'abbé de

cette sorte de talens étoit si rare? Sans perdre de vue M. de *B . . . . y*, j'examinerai ce que c'est qu'un président d'états généraux (1).

Il doit avoir reçu de la nature ce coup-d'œil juste et prompt qui va frapper la difficulté, et saisir le point lumineux de la raison. Son ame doit résister à l'impression qu'elle reçoit, soit qu'elle favorise ou contrarie son opinion particuliere; elle ne doit ni perdre de sa force ni en acquérir davantage. C'est le moment d'exposer avec clarté et impartialité la question principale. Quand elle est parvenue dans toute sa pureté aux oreilles des législateurs, la discussion s'ouvre; alors le président se dépouille de toute affection, de tout systême; il écoute sans préjugé, de maniere que son attention soit partagée entre l'orateur dont il faut prendre la pensée, et les dispositions de l'assemblée dont il faut embrasser l'opinion.

Lorsqu'un président pose la question, il

Montesquiou, Bureau de Pusy, l'archevêque de Vienne, Bonnay.

(1) Il faut encore se servir de ce mot comme synonyme d'assemblée nationale dont on commence à être las!

doit employer le moins de mots possible ; et soigneusement écouter ce qui pourroit faire triompher tel avis. S'il rend compte d'un amendement, qu'il rappelle en peu de paroles la partie du décret que cet amendement remplace ; qu'il ne précipite ni ne rallentisse l'instant de la décision ; qu'il n'admette aucune proposition collatérale, et ne cherche pas à ressusciter une proposition rejettée. Si la discussion dégénere en dispute, qu'il prévienne l'aigreur par un mot tranchant qui atterre le discutant qui s'égare. Si dans une autre occasion l'orateur ne veut que gagner du temps, qu'il ferme impitoyablement la discussion et prenne le vœu du plus grand nombre.

Il n'est pas vrai qu'un président soit le premier d'entre ses égaux. C'est l'homme de la loi, tant qu'il la représente ; il est au-dessus de tout ce qui l'entoure, et sa volonté est souveraine.

Si son visage altéré, si ses gestes impatiens, si des mouvemens involontaires trahissent le secret de son ame troublée, ce n'est plus l'homme de la loi ; c'est un homme au-dessous du ministere auguste qu'on lui a confié.

Quiconque a l'organe foible, la physionomie commune, la prononciation empâtée, le geste trop actif, le son de voix ingrat, le regard imprudent, le maintien d'un écolier, ne doit pas accepter une place qui demande de la dignité, une diction nette, un geste mesuré, une voix persuasive, un regard pacificateur, un maintien grave et assuré, et je ne sais quoi de ferme et de modeste.

Celui qui ne sait pas réprimer ses passions, entendre de sang-froid une dureté, supporter la déraison qui s'abandonne à sa cruelle abondance, donner le temps aux esprits de travers de reprendre le fil de la question, attendre les esprits lents et confus auxquels il échappe des lueurs brillantes, comme les éclairs sortent d'un nuage épais ; celui, dis-je, qui n'a pas le courage de la patience, n'est pas né pour présider.

Celui, enfin, qui a la conception lente, ou qui manque de l'esprit d'analyse, ou que des distractions surmontent, ou que le bruit étonne, ou que la pompe de l'éloquence séduit, doit par un refus énergique sauver l'honneur de l'assemblée qui s'étoit compromise en le portant à une place que son amour-propre doit lui interdire.

Parcourons la liste de nos présidens ; ils ont presque tous contribué à cet article, et si chaque lecteur veut faire une juste application, le nom de *T.....t*, de *D.....t*, de *Sy.....s*, de *le L.....e* se présenteront à son esprit comme ils viennent au bout de ma plume.

On a reconnu dans *B.....y* de la lympidité dans ses idées, une grande sagesse dans l'expression, de la précision dans les exposés, l'art de mettre de côté ses opinions personnelles, de l'impartialité dans la maniere de présenter les idées d'autrui, le secret de rendre hommage aux grands talens sans que ce fût aux dépens de la médiocrité modeste, le secret bien plus difficile d'écarter les prétentions de l'impuissance orgueilleuse sans l'irriter au point de faire des éclats.

On auroit desiré plus de ténacité dans ses principes. *B.....y* annonça une modération qui n'est aujourd'hui que l'opinion des sages, mais qui pouvoit passer, il y a quatre mois, pour un trait de sagesse prématurée. Il a depuis paru pencher pour le parti destructeur. Cette vacillation a diminué le nombre de ses partisans, parce que son

genre d'esprit ne se concilie pas avec les principes audacieux.

B . . . . . y ne s'est point permis de présenter des *plans* à la nation, de réfuter les *systêmes* nouveaux ou les *opinions* sur des matieres importantes; mais lorsqu'il a demandé la parole, c'étoit pour offrir une idée utile, et dont l'acceptation auroit épargné au moins le temps; le temps dont les hommes sont si prodigues, quoique ce soit le seul bien dont la nature se soit montrée avare envers eux. Il présenta, par exemple, le projet d'un comité de révision, qui seroit chargé d'examiner et de répondre aux demandes peu importantes qui se sont multipliées avec trop d'indiscrétion. Si l'on avoit accueilli cette proposition, appuyée par l'expérience de tous les jours, le travail de la constitution non-seulement eût marché plus rapidement, mais on l'auroit mûri davantage, tandis que l'on y porte presque toujours un esprit fatigué déjà par les discussions minutieuses qui s'emparent du plus beau moment de la séance.

L'idée de blâmer des opérations, ou d'affoiblir le mérite de ceux qui les ont conçues et décretées, seroit bien puérile. Une

adoration stupide seroit dangereuse ; l'examen est un de nos droits ; c'est de notre existence, de notre félicité qu'il s'agit ; s'opposer à cet examen seroit inique ; et en détourner son attention, absurbe.

Transportons-nous au moment où il fut question de cette diete, dont nous avons anéanti jusqu'au nom, nous trouverons que nous n'avions seulement pas l'idée de ce que nous avons fait. Pendant trois mois nous avons lu, comparé, discuté huit cents cahiers contenant le vœu des François, et tout-à-coup nous les avons confiés aux vents comme les feuilles de la Sybille.

Ces réflexions se trouvent ici pour être opposées à l'apologie mal-adroite que *B.....y* répete à chaque instant des travaux de l'assemblée. Cet aveuglement volontaire coûte toujours quelque chose à la bonne-foi. Le patriotisme a son délire comme les autres affections ; et le bien général, qui ne peut naître que de l'accord, du zele et de la raison, est intéressé à ce qu'on proscrive tout ce qui est outré.

B.....y parle sans cesse des ennemis de la constitution. Nous sommes donc des esclaves qui doivent adorer en silence les loix qu'on

qu'on nous impose, sans même nous permettre cet examen, premier usage de la raison dans tout être libre ? Eh quoi ! l'on est ennemi de la constitution parce que l'on n'en approuve pas tous les articles ? Sommes-nous donc un troupeau d'aveugles qui attendent la lumiere des enfans du soleil ? Ces députés avec qui nous vivons, que nous contredisons avec tant de succès, que nous éclairons par fois, revêtent-ils une autre nature lorsqu'ils sont rassemblés ? Quel est le Dieu qui descend sur eux, et répand sur leurs esprits les flammes vivifiantes propres à animer leurs décrets ? Autant nous sommes dociles à ceux que la raison nous envoye, autant nous sommes rebelles (1) à ceux qu'enfante la passion.

B.....y a été soupçonné d'aristocratie. Avant de pousser plus loin cet examen, il faut se demander qu'est-ce qu'un aristocrate ? C'est celui dont le trait caractéristique est la

(1) Il faut donner à ce mot le sens que nous y appliquons. On se conforme à tous les décrets, mais on ne les approuve pas tous. La loi ne peut exiger que l'obéissance matérielle ; que la soumission pratique. Mais l'approbation de l'esprit, la confiance intérieure sont des affections au-dessus de ſon pouvoir.

modération, et tire sa force de l'emploi de la raison, de la culture qu'il a donnée à son esprit, de la modestie avec laquelle il expose, défend, ou maintient son opinion, de la simplicité de ses manieres qu'il porte dans tous les actes de la vie civile. Un aristocrate ne peut que perdre à solliciter ou à usurper des prérogatives personnelles, car il se met alors sous la dépendance d'un seul pour en avoir plusieurs sous la sienne, il est vrai; mais en ne reconnoissant que la loi, il a sur les autres le même empire, sans s'entacher d'esclavage; car qu'on éteigne ou que l'on conserve la noblesse; que les places soient données par le chef du pouvoir exécutif, ou nommées par le peuple, ceux qui les auront ne conserveront jamais cette égalité, qui n'existe que dans les livres... L'aristocrate ne peut conserver ses pouvoirs qu'autant que le peuple sera dans l'aisance. La misere profonde et le luxe effréné tendent à dissoudre promptement la société.

Ceux que le peuple tirera de son sein pour les élever aux places, n'ayant d'autre maniere de se distinguer que de convertir l'exercice de leurs fonctions en une domination réelle, se livreront à tout ce qu'a de saillant la hau-

teur, l'avidité, la gloriole ; tandis que les nobles, placés par l'opinion au-dessus des autres, auront besoin de descendre pour conserver leur poste. De sorte que l'aristocrate que le peuple poursuit, insulte et voudroit avilir, est celui qui seul est intéressé à sa prospérité.

L'aristocrate n'a nul intérêt à ce que le roi soit une espece de divinité devant qui tout fléchisse, et la phrase la plus humiliante, dans l'ancien régime, étoit que devant le roi tout est égal.

Montesquieu, qui a joué un si petit rôle dans cette législature, viendroit à l'appui de toutes ces idées. Ecoutez ses principes.

« Les loix doivent être telles que les nobles » soient contraints de rendre justice au peu- » ple ».

« Elles doivent mortifier en tout l'orgueil » de la domination ».

« Il faut qu'il y ait, ou pour un temps, ou » pour toujours, une autorité qui fasse trem- » bler les nobles ».

« Les loix doivent tendre à abolir les dis- » tinctions que la vanité met entre le familles » nobles ».

Telle est la doctrine du plus célebre aristocrate François.

Il n'est pas surprenant que le peuple, qui ne lit pas Montesquieu, se soit mépris sur le caractere d'un aristocrate ; mais que dans l'assemblée même ce nom ait été si faussement appliqué, voilà ce qui alarme. Il faudroit soupçonner que l'ignorance étend ses ténebres bien au-delà de cette portion de citoyens qui ont mieux à faire que de s'instruire.

D'après cette définition du mot aristocrate, il est vraisemblable que *B . . . . . y* ne s'empressera pas de se purger du soupçon d'aristocratie.

Al . . L . . . . ht.

Il est des noms chers à la patrie sur lesquels on ne peut revenir trop souvent. Nous avons vu cet hyver avec quel empressement le public a saisi une brochure dont le nom du héros, (et l'esprit de l'auteur cependant) faisoient tout le mérite. Certains personnages réveillent en nous les idées de grandeur, de modération, de reconnoissance, et l'on se fait un devoir d'anticiper le moment où la patrie s'acquittera envers eux. Il est si doux d'être juste en certaines occasions et de se dé-

dommager des réflexions austeres auxquelles nous condamne l'amour de la parité!

Il y a un avantage de plus quand on loue certains grands hommes ; vous êtes sûr que votre voix ne sera pas confondue avec celle de mille autres, et la nouveauté soutenant un peu vos talens, vous êtes à-peu-près certain du succès.

En traçant tous ces portraits, nous ne nous appercevons pas que nous imitons les conteurs. Ils placent toujours un préambule avant le sujet. C'est tout ce que nous avons de commun ; ils brillent par l'imagination, et nous par la vérité. Des digressions courtes sont une grace de plus, et nous ne pouvons pas détourner un instant les yeux de l'original ; ils effleurent, et nous creusons; ils sont sûrs de plaire, et nous d'affliger la vanité du héros. Heureux qui laisse à d'autres la tâche pénible d'instruire, ou n'écrit que pour amuser. Comment y parviendroit-on en fixant toujours ses regards sur le nouvel alexandre ?

L . . . th a juré de conquérir les places, les marchés, les halles, les foires, les casernes, les ports ; toutes les classes du peuple sont respectables sans doute, et celles

qui se dévouent aux services les plus pénibles ont seules droit à des préférences; mais elles abandonnent leur félicité aux gouvernemens ; elles leur demandent l'abondance et non l'instruction. *A* . . . croit devoir aller au-delà, et les appelle à l'administration. Selon lui *le Roi ne peut refuser sa sanction qu'en faisant l'appel au peuple*, opinion également saine et pacifique.

Le vrai talent de *Al* . . . . et où tout son esprit se déploie, c'est dans l'organisation d'une armée. *Il a recueilli toutes ses idées sur cet objet.* Ainsi son plan militaire est la quintessence de ses moyens. Le début en est brillant. « Les troupes n'ont été qu'une » espece de propriété royale destinée à fa- » voriser l'oppression. Et tel est le propre » des armées du Nord, que les soldats ne » doivent connoître ni peres, ni freres, ni » amis ; qu'ils ne doivent savoir qu'obéir».

Lorsque *Al* . . . . faisoit ses premieres armes en Amérique, *il favorisoit* la liberté et non pas *l'oppression*; ainsi son exemple combat sa pensée. Concevroit-il par hasard deux sortes d'armées ? l'une philosophe, respirant la douceur, l'humanité, incapa-

ble de ruse comme de barbarie, composant avec ses chefs sur ce qu'ils ordonnent, et pleine d'égards pour ses *amis*; et l'autre austere, dure, disciplinée comme celle de Frédéric Guillaume, en un mot *ne sachant qu'obéir*. La premiere est le résultat du recueillement de *L . . . h*, la patrie le dispense de méditer.

L'armée prussienne est l'ouvrage du premier homme de guerre reconnu tel par toutes les nations. Il a employé quarante-six ans à la former; il a été secondé par les princes Henri, de Desseau, de Brunswikc, par les Schwerin, les Zedlits, les Mollendorfs; et nous, peuple soi disant régénéré, confions de pareils soins à un jeune homme qui ne seroit pas encore premier lieutenant dans les pays où la tactique est une science consommée. Il semble que nous veuillions rendre l'Europe entiere témoin du délire qui nous agite, et que non-contens de nous affoiblir par nos divisions, nous nous avilissions encore par nos plans informes et mal digérés. Ah! si le regne des prodiges n'étoit pas passé, et qu'on pût transporter nos héros imberbes devant les Fabius et les Epaminondas du Nord, ceux-ci se re-

tourneroient dans leur tombe s'ils pouvoient entendre ce qui nous occupe. Ce n'est donc plus rien que l'expérience, le génie, le talent, l'étude profonde; l'audace remplace tout. On n'est pas étonné de l'entendre, mais bien de la voir subjuguer des officiers qu'on estime, et auxquels on ne reproche que de ne pas faire taire des tacticiens novices Ils ne fondent leurs succès que sur la complaisance outrée de sept à huit cents auditeurs.

« Quelle caution, pourroit-on leur dire,
» nous donnez-vous de vos principes? dans
» quels champs la gloire vous a-t-elle avoués?
» quelles sont vos victoires? de qui tenez-
» vous votre mission? Wasingthon n'a pas
» osé donner à ses pays une constitution
» militaire, et vous, soldat de huit jours,
» nous apportez pour réglemens les rêves
» de votre ambition. Allez vous essayer sous
» l'œil des Vins, et des Kalkieuter; et si
» l'écolier devient un jour digne de ces
» maîtres célebres, nous recevrons des plans
» qui seront le résumé de leur expérience».

L'indignation s'empare de l'ame la plus calme, lorsqu'on entend certaines phrases insultantes pour les peuples voisins. En voici

une qui ne sortira jamais de ma mémoire. Elle est d'*Al . . . L . . . . h*: « La révolution » qui vient de s'opérer en France s'éten- » dra peut-être à toutes les nations, peut- » être qu'elle les préparera toutes à repren- » dre leurs droits. Nous avons encore un » grand exemple à donner. Il doit suivre » ceux que nous avons déjà donnés». Nous fournir des exemples ! qu'elle scandaleuse dérision ; est-ce la scene sanglante de Nancy que nous voulons proposer pour modèle aux peuples voisins ? Sont-ce les assassinats de Marseille, de Valence, de Troyes, dont nous voulons nous vanter aux yeux de l'Europe ? Seroit-ce les châteaux incendiés, les barrieres détruites, les insurrections des régimens, les révoltes du Forez, dont nous prétendons faire des trophées ? Nous ! donner des exemples ! ah oui! de l'anarchie, de la misere, de la destruction ! voilà l'école que nous tenons, et les tristes résultats que nous pouvons présenter à l'Europe.

Certes, c'est un grand mal que cette intempérance d'idées. La partie saine les repousse, mais la plus nombreuse s'en oc-

cupe aux dépens des objets vraiment utiles.

On croiroit que L....h s'en tient au métier qu'il a commencé. Non, toutes les matieres lui sont également familieres. Il parle des délits certains du parlement de Bordeaux, comme de la coalition des capitalistes qui cachent le numéraire. Y a-t-il des crimes prouvés dans l'ancien tribunal de la Guyenne? Y a-t-il des sommes enfouies? L.... h, ainsi que nous, n'en sait rien, mais il l'avance toujours. Prouvera qui pourra. Son but est d'incendier les esprits comme les châteaux.

Ce qui le distingue dans l'assemblée auguste, c'est son acharnement contre les ministres. Il est leur accusateur né. Cette haine, ou plutôt cette manie, commence déjà à vieillir. On voit que les ministres font à-peu-près ce qu'ils peuvent, c'est-àdire rien. Les reproches qu'on leur adresseroit retomberoient sur l'assemblée même qui exerce tous les pouvoirs, tout en répétant à chaque occasion que l'exécutif demeuroit entre les mains du roi.

Ces vérités sont dures, sans doute, et il est

impossible de les adoucir. C'est un devoir de les publier. S'il étoit des hommes qui trouvassent nos traits trop aigres, nous leur dirions : « quel autre intérêt peut nous agi-
» ter que celui de la chose publique ? Nous
» n'avons jamais vu seulement M. L....h : il
» est aussi étranger pour nous que le Manda-
» rin qui commande à Canton. Mais il nous
» égare, il nous perd, et égorge la patrie.
» Voulez-vous plus encore ? Je croirai, s'il
» le faut, à la pureté de ses intentions ; mais
» il est sans connoissances, sans expérience,
» sans génie, et l'incapacité fait chez lui ce
» que la perversité conseilleroit à d'autres.
» Voulez-vous donc sans cesse voir vos des-
» tinées entre des mains novices » ?

Eh quoi ! nous verrons dix millions de François au désespoir, pleurant sur des ruines, cherchant leur subsistance, ne pouvant ni recouvrer ce qui leur est dû, ni trouver le prix du temps ; nous verrons cinquante mille citoyens qu'on dépossede, et dont on se défait avec quelques feuilles de papier ; d'autres que la loi sainte a rendus propriétaires usufruitiers, mourir insolvables ; nous verrons une armée dispersée s'affranchir de la subordination, indistinctement encouragée

à la révolte ; et, spectateurs automates de tant de désolations, nous porterons une tête docile sous le fer qui nous opprime ! non, le silence seroit d'un lâche ou d'un insensé, et c'est en vain qu'on le prescriroit.

A dieu ne plaise que, scrutateurs imprudens des cœurs et des consciences, nous portions des regards inquisiteurs sur l'intérieur de ceux que nous dénonçons. C'est l'homme public que nous accusons. Les véritables crimes de leze-nation sont ceux qui renversent la monarchie, et qui creusent cette misere profonde dans laquelle nous sommes tous à la veille de nous ensevelir.

En vain aura-t-on recours à des consolations bannales ; en vain nous dira-t-on qu'il faut acheter l'avenir. Croit-on nous en imposer sur le véritable état des choses ? Croit-on que nous attendions les avis des comités pour savoir ce qu'il faut penser des grandes opérations ? Croit-on nous persuader que deux milliards quatre cents millions en papier soient véritablement deux milliards quatre cents millions, parce que le papier a pour garans d'immenses fonds de terres ? Plusieurs de ces législateurs présomptueux devroient le dire : que nous étions connus dans

le monde lorsqu'ils étoient encore dans les langes; et se répéter sur-tout: qu'il n'y a d'autre empire aujourd'hui que celui de la vérité, et de la raison son auguste interprête.

On a supposé qu'A... L... convoitoit une place dangereuse, difficile, que le peuple ne donne qu'une fois, et que dans le cours d'une année il est vingt fois tenté de reprendre. A. L. sait trop bien que ses talens sont trop au-dessous de son ambition, pour avoir formé un vœu si contraire à sa gloire. Ici la bravoure n'est que la moindre de ses qualités. C'est le courage du sang-froid qui est le mérite essentiel. Les lettres qu'il a écrites à ce sujet l'ont complettement disculpé, et l'on a vu sans peine que ces bruits étoient semés par ses ennemis. De toutes les manieres de nuire ou d'appliquer un ridicule, il n'en est point de plus immanquable que celle de supposer à un homme des prétentions extravagantes. A... L. n'a pas besoin de défenseurs, mais nous sommes prêts à soutenir son innocence contre cette nouvelle espece de calomniateurs.

Ils ont également exercé leur art diabolique sur un prétendu plan de l'organisation de l'armée. Quelques idées éparses et recueil-

fies à la hâte, pour en former un mémoire ; ne se sont jamais appellées un plan. A.... sait très-bien qu'il n'y a dans ce genre que les grands résultats de l'expérience qui puissent intéresser ; et si l'on avoit pris pour un acte de modestie ce que lui-même a confessé de sa jeunesse (1) et de ses craintes, on auroit tort, c'étoit l'expression fidelle de la vérité ; aussi dans ce moment fut-il extrêmement applaudi, et sa candeur méritoit cet élan d'indulgence.

D'A.......n.

La seule chose qui parle en sa faveur, c'est l'acharnement de ceux qui écrivent sur les affaires du temps. La haine violente suppose une espece de mérite ; prévenu en faveur de ce SOUVERAIN, j'ai cherché ses titres, l'indignation publique ; et pour cette fois, j'ai trouvé la voix du peuple en défaut.

Ceux qui ont excité l'animadversion ont cependant un parti. Mais d'A.......n est en horreur à la cour sans être aux nues dans

---

(1) Voyez le commencement du discours de M B....... sur l'organisation de l'armée.

l'assemblée, et détesté des gens sages sans être dédommagé par les fous. Il a cependant tous les goûts qui attachent cette portion nombreuse qu'il faut échauffer par l'exemple, et non entraîner par le raisonnement (1).

Ce n'est pas que, écho calomnieux des tribunaux et des comités, nous prétendions insinuer que la scene des poissardes a quelque fondement, et qu'il eût revêtu un costume que sa taille massive favorisoit. Nous abandonnons les détails à ceux qui échafaudent toute une histoire sur les plus légers indices, et rougirions de souiller notre plume de tout ce qui se trouve dans les *rapports* et dans les *procès-verbaux*.

Dans les manies patriotiques, aristocratiques, démocratiques, il y a toujours quelques traits plus saillans qui marquent un homme. La marotte d'A.......n est de détester la cour. Est-ce l'étiquette ? Sont-ce les personnes ou la forme du gouvernement ? Il n'entre pas dans tous ces détails, et c'est la cour en masse qu'il abhorre.

---

(1) Ainsi que le prouve la scene du 28 mars 1790, sur le boulevard. Nous citerions l'ouvrage apocryphe où elle est racontée si tout le monde ne le savoit par cœur.

Les chansonniers, qui sont les véritables historiens des révolutions, accusent notre héros d'abandonner ses opinions à quiconque veut en disposer, et de soutenir tout-à-la-fois les theses qui favorisent les deux systêmes. A Dieu ne plaise que je veuille jetter de la défaveur sur les faiseurs de vaudevilles ; leur gaîté, plus nécessaire que jamais, prévient la sombre mélancolie et le désespoir. Mais tout en rendant hommage à leurs talens aimables, je ne sais pourtant si leurs couplets peuvent obscurcir la réputation d'un homme extrêmement connu ; car enfin d'A.......n s'est fait un nom en politique, dans la guerre, en administration. Avant cette immortelle session, il jouoit un grand rôle dans le monde, et chacun disoit que c'étoit *un joli sujet*.

On ne le reconnoît plus à cette dénomination depuis qu'il est devenu président de la société des amis de la constitution, société fameuse, connue sous le nom de *club des Jacobins*, et vulgairement sous celui des *enragés*. Un enragé, c'est comme qui diroit un ennemi affiché de l'ordre, de la paix, de la raison, de l'expérience, et un ami passionné de la destruction, du trouble, des

querelles, de la confusion. Je ne sais point s'il existe des enragés, mais leur président doit être une singuliere espece d'homme.

Il y en a tel avec qui l'idée de président se concilie si peu, que l'on est tenté de rire de voir deux êtres si différens s'identifier, du moins pour quelques heures. Si les révolutions n'accoutumoient insensiblement les hommes aux métamorphoses les plus extraordinaires, on n'en croiroit ni ses yeux ni ses oreilles.

Pourquoi, par exemple, d'*A.......n* a-t-il du personnel contre les rois, les rois auxquels seul, des douze cents députés, il doit sa place (1) ? Dira-t-on que l'ame d'un républicain fermente dans le corps d'un duc ? A qui prétend-on persuader qu'il ait assez mûrement examiné quelle est la meilleure forme de gouvernement, pour avoir fixé son opinion sur cette difficile question ? Sait-on bien seulement ce que c'est qu'un roi ?

Il est l'organe de la loi, et tour-à-tour son interprete, son vengeur, son soutien ; il est l'homme de la nation, le point central où se réunissent les volontés qui constituent l'auto-

(1) Enigme qui peut se deviner.

rité, le foyer d'où emanent les récompenses et l'encouragement.

Il n'a pas une puissance particuliere résidente en lui, qui lui soit propre ; mais il a été librement revêtu d'un pouvoir qui lui permet de peser tous les droits. Ainsi lorsque la nation lui propose une loi, sa fonction n'est pas de s'assurer si la loi est bonne, mais de ce qu'elle est l'expression de la volonté de tous, librement énoncée ; et son adhésion, sa sanction, n'est que la déclaration authentique que cette loi n'est pas le vœu partiel de telle ou telle classe, mais l'accord général de tous les individus formant la nation qui l'a salué son chef.

L'erreur répétée dans plus de cent ouvrages provient de ce qu'on regarde le roi comme pouvant avoir des intérêts séparés de ceux du peuple. Nos expressions inexactes nous accoutument à des conceptions fausses, tandis que, tout bien analysé, un roi regne par la volonté de ses concitoyens qui l'ont investi de tous les droits nécessaires pour gouverner, et lui ont fait serment de prodiguer pour le soutien de l'autorité dont il est depositaire leur vie, leurs biens, leur temps.

Le peuple n'est point son peuple. Il ne lui

appartient point, ce sont ses freres, ses amis, ses conseils, sur la liberté et la propriété desquels il n'a nul droit : ces expressions *voulons*, *ordonnons*, sont abusives ; il faudroit dire : *déclarons que la loi défend ou commande*.

Les petits esprits soupçonneront qu'une telle doctrine affoiblit l'autorité royale : elle la fixe au plus haut degré, puisque chaque individu reconnoît, en vertu de ces principes, qu'il a confié au roi tout le pouvoir nécessaire pour régir et administrer.

D'après cet exposé, n'est-il pas évident qu'un roi ne peut avoir d'autre intérêt que l'intérêt de tous ; il est souverain, il est seul et unique maître, parce qu'il a été seul constitué l'homme de la nation, parce que lui seul a reçu le pouvoir qui l'a fait ce qu'il est.

On peut ne pas aimer la personne d'un roi, son genre d'esprit, son caractere moral ; sous tous ses rapports, il peut plaire ou déplaire, comme le reste des hommes. Mais envisagé comme roi, s'il est bon, juste, économe, vrai, humain, il est impossible de le haïr.

G . . . . . s.

S'il existoit un pasteur violent, conseiller né de tous les partis outrés, ce seroit à mon sens, un être hors de nature. On en trouve cependant qui n'aiment que les extrêmes, et se tiennnent constamment dans des dispositions d'esprit où l'on est incapable de séparer les nuances. Il est des personnages qui ne peuvent inspirer un grand intérêt; nous nous servirons de celui-ci pour montrer combien est dangereux dans les affaires un esprit violent, et dès lors inconsidéré, car l'un ne va presque jamais sans l'autre. Voici les opinions de *G.....s.*

Il demande « que les membres du clergé » qui ne sont pas retenus à Paris par leurs » places reçoivent ordre de s'en retirer » sur-le-champ ».

Et où iront-ils? Dans leurs bénéfices. Ils n'existent plus pour eux. Si nous avons vu dans Paris la populace attroupée poursuivre les ecclésiastiques sous le nom de *calotins*, qu'auroient fait les hordes dévastatrices parcourant le royaume, comme autrefois les Huns, les Alains, les Wisigohts y faisoient des descentes par milliers. D'ailleurs quel

droit l'assemblée conserve-t-elle sur les ecclésiastiques dépouillés ? Avec leurs biens faut-il aussi leur enlever la liberté. Où cette liberté est-elle l'équivalent du traitement qu'on leur laisse ? Faut-il joindre la persécution à l'avidité ?

Eh quoi ! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage ?

Il établit la prétendue nécessité « d'avoir des municipalités dans chaque ville et village ». Juste ciel ! quarante-quatre mille souverains, quarante-quatre mille juges en dernier ressort ! On a l'appel au district, sans doute ; mais en attendant la sentence du maire est exécutée, votre amende est déjà employée ; vous avez été jugé par un homme qui ne sait pas lire, et n'a qu'une idée confuse des décrets. Il se croit plus qu'un roi pour être le premier officier municipal ; les abus nous dispensent de nous étendre sur cet article, puisque déjà l'on vote pour l'extinction de vingt-cinq mille de ces pouvoirs qui compromettent à chaque instant la loi et les législateurs précipités.

« Le peuple est malheureux ; il manque à la fois de l'absolu nécessaire et des moyens de se le procurer ». Ou vous l'avez mis dans cette situation funeste, ou vous l'y

avez trouvé. Dans le premier cas, ne réveillez pas nos douleurs en nous rappellant vos gestes. Dans le second, vous n'étiez convoqués que pour l'en tirer. Qu'avez-vous fait pendant quinze mois ? Si vous ne pouviez appliquer le remede, falloit-il au moins le découvrir. Tel est le raisonnement simple que suggerent certaines réflexions déplacées.

« Je pense que l'assemblée devroit s'occu-
» per de faire rentrer en France les per-
» sonnes riches qui s'en sont éloignées, et
» qui peuvent procurer aux pauvres de l'ou-
» vrage et du pain ». Si elles le peuvent en effet, vous avez eu grand tort de les éloigner; mais vous n'avez pas le droit de les faire rentrer. D'après la déclaration des droits de l'homme, chacun peut choisir un sol, un gouvernement, une patrie. Si vos loix nouvelles promettoient la félicité, vous verriez la France plus peuplée que jamais. On n'accusera jamais le sol ni la sociabilité; mais on fuira toujours la dégradation de l'espece et les horreurs ténébreuses de la confusion.

« Les désordres dont on vous a entretenus
» sont très-réels; ils existent dans ma pro-
» vince; le peuple est trompé; il est éga-
» ré ».

Cette phrase devient ridicule à force d'être répétée. Quand le peuple meurt de faim, il est trompé ! Comment parvient-on à lui en imposer sur ses propres besoins? de n'avoir ni pain, ni travail, est une illusion. Ce manufacturier occupant cinquante ouvriers, réduit à six ; cet ouvrier qu'on recherchoit, employé pour moitié de ce qu'on lui donnoit ; les habitans des campagnes, refluans dans les villes pour y obtenir une aumône qu'on leur refuse à regret, sont égarés seulement ; dites qu'ils sont plongés dans le tourment du besoin, et ne dissimulez pas, sous une feinte pitié, la cause de leurs maux.

Ce petit nombre d'exemples suffit pour démontrer ce que c'est qu'un homme irréfléchi, et toujours apte aux conseils emportés.

Quand on compare les hommes du moment à ceux qui ont obtenu l'admiration des siecles pour avoir traité les mêmes sujets et fourni la même carriere, il faut ou condamner la postérité, ou abandonner la génération présente.

On se demande pourquoi l'on s'occupe de certains personnages ? Parce que l'on craint

où l'on attend quelque chose de tout homme qui professe les partis extrêmes. Son talent n'est ni estimé, ni recherché ; mais il peut nuire, et dès-lors il faut s'en occuper, soit pour éviter les coups qu'il médite, soit pour les affoiblir. Voici une preuve sans réplique que la réputation ne doit pas servir de regle.

Personne ne peut se flatter de surpasser en intégrité M. Thevenot de Maroise, avocat et ancien lieutenant général de police, député de Langres ; et depuis quinze mois, je suis certes le premier qui l'ai nommé. Il en est de même de M. Bucaille, curé de Sethun, et de M. Deandrouins, tous deux députés de Calais. Mettez sur la même ligne M. Pincepré de Lucie, MM. de Massay, députés de Loudun, et Billet négociant, député de Bretagne. La voix publique a recompensé leur patriotisme ; mais vous cherchez en vain leurs noms dans la liste des comités. Rapprochez ces noms purs d'une foule d'autres dont le public est fatigué, et expliquez-moi par quelle fatalité la vertu est toujours tenue à une certaine distance des grandes affaires ; pourquoi l'on préfere ceux qui se pressent, au mérite modeste qui attend ; pourquoi il

suffit de faire un peu de bruit pour avoir en effet quelque célébrité ; pourquoi les hommes, si souvent trompés par le charlatanisme, en sont éternellement les dupes ; pourquoi les hommes capables qui tiennent ce que les ignorans promettent, se voyent sans cesse déjoués par ceux-ci ; pourquoi l'on ne pardonne au talent que lorsqu'il est balancé par un grand nombre de défauts ?

La R. . . . . . . t.

Vous des droits des mortels éclairés interprêtes ;
Vous qui jugez les rois, regardez où vous êtes :
Voici ce Capitole et ces mêmes autels
Où jadis, attestant tous les dieux immortels,
J'ai vu chacun de vous, brûlant d'un autre zele,
A Tarquin, votre roi, jurer d'être fidele.
Quels dieux ont donc changé les droits des souverains ?
Quel pouvoir a rompu des nœuds jadis si saints ?

Volt. Brutus. Scene II.

On agit en effet comme si la royauté n'étoit qu'une superbe décoration. Je me creuse la tête et me demande que peut un roi de France aujourd'hui ? Ni créer, ni détruire, ni punir, ni récompenser ; il n'agit que lorsqu'il est requis, et ses propositions même ne

sont pas écoutées si elles ne sont tournées en motions par un de nosseigneurs. Lorsqu'il a fallu calmer la sanglante insurrection de Nancy, ce sont deux députés qui ont dû porter le rameau d'Olivier. Dans tout ce qui s'est passé depuis six mois, on voit l'assemblée informer, interroger, juger, punir, louer ; en un mot, c'est l'ame universelle, c'est le feu central qui donne la vie à l'univers; quel nom donner à notre gouvernement? quest-ce que notre roi ? qui dirige notre trésor de papier ? dans quelles mains la balance de Thémis se trouve-t-elle ? qui commande dans l'intérieur du royaume ? qu'est-ce qu'un ministre aujourd'hui ? les mécontens ne sont pas les ennemis de la révolution, mais du désordre. Nous avons reproché avec aigreur à M. Necker de ne donner jamais de plan. Necker n'est plus ; où est le plan ? Attendez, dira-t-on ; pourquoi attendre, dans un moment où chaque citoyen a en poche son plan de finance, son ordre judiciaire, son systême d'administration, son organisation d'armée, sa constitution, en un mot? Il y en a trente à Paris toutes aussi bonnes les unes que les autres. J'ai vu un temps où l'on avoit la manie des héroides ; il en pleuvoit de

par-tout ; c'ést aujourd'hui la mode des constitutions. Chaque député a son bel esprit politique. Il y a deux especes de suppléans, ceux qu'on voit dans les tribunes, et ceux qu'on tient cachés dans un cabinet, ou, s'il faut s'expliquer plus clairement, comme Socrate, chaque député un peu marquant a son génie qui lui souffle un discours d'une heure, une adresse de dix pages, une motion majeure. Aussi suis-je indigné lorsque j'entends adresser des reproches à tel souverain sur son *opinion*, sur son *plan*, tandis qu'il en est aussi innocent que l'être infortuné qui dans le moment ouvre les yeux à la lumiere. Si chacun reprenoit son bien dans cette législature, au lieu de douze cents coopérateurs à la régénération il y en auroit deux mille. Je connois tel homme qui a fait la demande et la réponse, et a distribué ses rôles à deux acteurs qui ont joué sa piece avec le plus grand succès. Au commencement de la session il n'en étoit pas ainsi ; on se croyoit obligé de méditer ; mais aujourd'hui les répétitions du club prennent beaucoup de temps, et la table encore davantage.

Après ce préambule, il en faut venir à mon

héros, chevalier de la liberté, et loyal défenseur du nouvel ordre de choses ; mais trop docile peut-être aux opinions républicaines de quelques hommes moins forts que lui, mais plus audacieux. En vain nous avons déclaré la noblesse une chimere ; je connois tel abbé, tel philosophe qui se mettront toujours à l'abri des événemens sous un manteau ducal. On discute plus à son aise dans les grands hôtels que dans les galetas métaphysico-politiques où l'on s'est essayé jadis. Pour conserver le champ de bataille, on mêle un peu de flatterie pour l'amphytrion à beaucoup de despotisme envers les autres. Celui-ci sourit à une exception qui renforce sa confiance, et finit par se laisser prendre au murmure enchanteur des louanges. Elles ne tardent pas à subjuguer le meilleur esprit, quand elles sont assorties avec cette adroite économie qui en fait tout le danger.

Quand *la R.........t* est lui, sa pensée est toujours utile, modérée et applicable aux besoins du moment. Il a déclaré, par exemple, que les crimes de lèze-nation ne pouvoient pas être jugés par le châtelet, à raison de son organisation. Rien de plus juste

que cette idée. Pour juger de tels crimes (puisqu'on veut absolument qu'ils existent), il falloit un tribunal nombreux, imposant, et dont la louange ou le blâme eussent suffi pour immortaliser ou anéantir un mortel dans l'opinion publique ; un tribunal dont la calomnie même n'eût osé approcher, et qui, accessible à la seule évidence, eût été l'organe terrible de la loi armée de sa sainte vigueur, et non un petit tribunal subalterne accoutumé à calmer les querelles pécuniaires.

A ce caractere de modération, *la R......t* joint un grand principe d'équité, ressort puissant des ames honnêtes, et qui donne à un mortel plus d'ascendant encore sur ses égaux que l'empire du talent. On trouve le moyen d'affoiblir celui-ci ; mais on se fait gloire de reconnoître l'autre. Il semble qu'on le partage en s'empressant de s'y soumettre.

On pourroit presque reprocher à la nature de gâter son propre ouvrage, en mettant à côté de ses dons des inconvéniens qui empêchent d'en faire un usage complet. Quels charmes ne répandent pas sur un discours

une prononciation distincte et un son de voix harmonieux ! Celui qui, privé de ce double avantage, se fait entendre avec intérêt, a un fond très-riche.

La R . . . . t regarde la constitution comme un premier jet qu'on dépouillera successivement de toutes ses superfluités, et qu'on enrichira de session en session. On y passera la lime pendant un demi-siecle ; et ses premiers auteurs ne pourront guere revendiquer que le mérite d'avoir mis les autres à même de faire mieux. Il y a quarante ans que l'encyclopédie existe. Elle a déjà subi cinq refontes , et ne jouit pas d'une grande estime. Elle avoit été calquée sur une production angloise, et devoit répandre la lumiere sur tout l'univers. On sent que le parallele n'est pas difficile. Puisse le résultat n'être pas le même !

A . . . n.

On a conçu et décrété un ordre de choses dans lequel la capacité et l'expérience sont devenues à-peu-près inutiles. On croyoit autrefois que la perception ne pouvoit se faire

que par des mains exercées à cette manutention ; aujourd'hui tout homme est financier, jurisconsulte, général, suivant le vœu de la nation. Chacun a choisi un terrein sur lequel il pût combattre avec avantage, c'est-à dire, a traité le sujet sur lequel il avoit acquis le plus de renseignemens. M. Camus s'est emparé des pensions avec une patriotique ténacité ; M. Martineau s'est chargé de la spoliation des ecclésiastiques ; M. Grégoire a protégé les Juifs et les gens de couleur ; *A . . . n* s'est fait professeur du papier-monnoie. Il le reconnoît à trois caracteres essentiels, 1°. le signe qui constate son titre ; 2°. la facilité de la circulation ; 3°. sa valeur intrinseque. Cette définition ne nous semble pas inattaquable. Il dépend du créateur du papier-monnoie de fixer son titre et sa valeur. mais la facilité de la circulation tient à l'opinion publique ; elle est la suite naturelle de sa bonté, mais n'en fait pas partie. Par valeur intrinseque, *A . . . n* comprend le gage qui représente le numéraire fictif. Il regarde les biens nationaux comme le meilleur gage possible. Cette estimation lui est commune avec presque tous ceux qui ont

agîté la question. Voici cependant quelques objections dignes d'être combattues.

La terre a certainement une valeur intrinseque ; mais elle est sujette à la hausse et à la baisse comme d'autres effets. Je suppose, par exemple, que la population diminuât sensiblement ; que la plupart des grands propriétaires s'éloignassent et laissassent leurs terres dégradées à vil prix, alors les biens nationaux tomberoient, et ne représenteroient plus le numéraire fictif mis dans la circulation en proportion de la masse des richesses qu'ils représentoient dans leur pleine et entiere production.

La terre est estimée d'après ce qu'elle rend; elle rend à raison de la culture qu'elle reçoit; elle est cultivée en proportion des hommes qu'on y peut employer ; or, si les hommes manquoient, la culture diminueroit ; si la culture diminuoit, les produits seroient moindres ; si les produits diminuoient, le fonds s'aviliroit ; et bientôt nulle proportion entre la valeur réelle et celle que le papier-monnoie représenteroit.

D'après cet apperçu, il n'est pas exact de dire : les biens nationaux valent deux milliards;

je

Je vais créer pareille somme de papier-monnoie (ou assignats, car le nom ne fait rien à l'affaire). Et lorsqu'il aura payé dans quinze ou vingt ans les terres mises en vente je le brûlerai. L'erreur est de croire que les biens nationaux ne peuvent jamais valoir moins de deux milliards. Ils pourroient au contraire ne valoir que quatorze cents millions dans dix années.

Autre méprise que M. *A . . . n* n'a pas relevée. Ces biens nationaux sont estimés aujourd'hui deux milliards d'après leur revenu; mais le revenu n'est grevé d'aucune charge. Bientôt il sera assujetti aux taxes. Or, l'état ne peut pas l'employer en entier pour gage, et en retirer une portion pour former ses revenus.

A . . . n, sans être un apôtre enthousiaste de l'administration de M. Necker, l'a toujours protégée. Il y a des erreurs d'amour-propre, des erreurs de sentiment, des erreurs de fait; dans quelle classe faut-il ranger celles d'*A . . . n*? Vraisemblablement dans les deux premieres. J'ai toujours oui citer la probité de cet ex-ministre; rien n'affoiblit une idée aussi agréable à conserver. Je dirai seulement que cette probité nous a perdus,

car c'est en sa faveur qu'on a laissé agir la mal-habileté, dont nous sommes aujourd'hui les malheureuses victimes.

Parmi dix ou douze réputations que les françois avoient usurpées, il faut placer celle de grand financier. Non-seulement nous n'avons pas étendu cette science, mais nous sommes demeurés stationnaires au milieu de quelques vieilles idées que nous avons prises pour des principes. La perception des deniers publics a toujours été le sujet d'une guerre intestine entre le gouvernement et les agens du fisc, dans laquelle la ruse a toujours triomphé du pouvoir.

Si l'on doutoit encore de l'ignorance de nos ex-financiers, j'observerois que les seules lumieres répandues dans l'assemblée viennent de quatre ou cinq personnes (1) qui, par état, n'ont dû jamais s'appliquer à cette étude, et qui seuls semblent l'avoir approfondie.

Mais ce qui vraisemblablement présentera un coup-d'œil curieux, ce sera la nouvelle

---

(1) MM. de Mirabeau, de Périgord, de Montesquiou, Maury, sont toujours entendus avec profit sur ces matieres, et quelquefois M. Dupont.

perception. C'est-là où la liberté jouera un beau rôle. Pour bien juger de l'utilité de ces grands ressorts, il faut les voir en exercice.

Ceux que nous venons de réformer avoient la science de la comptabilité, l'amour de l'ordre, l'habitude de ce travail matériel qui se répete fidellement tous les jours. Sous ces rapports estimables, l'ancienne finance sera regrettée. *A . . . n* en faisoit partie, et il a droit à cette portion d'éloges. Quant au secret de faire contribuer le peuple presque à son insu, de lui faire beaucoup payer sans que jamais il débourse, de combler le trésor public avec la seule activité de la circulation, ce sont des moyens sûrs et simples ; mais avec lesquels les françois ne se familiariseront que dans dix années. Ces moyens doivent commencer d'abord par être le sujet de leurs sarcasmes, et exercer l'heureux talent de la plaisanterie ; lorsqu'ils auront subi cette épreuve, ils seront pris en considération par la majorité des bons esprits. Cette attention en imposera, éveillera la curioste générale. On s'exercera avec ferveur à cette étude ; on achetera de bonnes opérations par quelques rôles, l'on finira par employer quelques hommes vraiment ins-

truits qui s'occupoient à méditer le bonheur futur de leurs concitoyens, pendant que ceux-ci chantoient des vaudevilles, faisoient des motions, ou rédigeoient des décrets.

D . . . . . t

Cicéron dit qu'un homme est digne d'estime lorsqu'il est loué d'un homme déjà loué, qui a obtenu de grandes places et fait éclater de grands talens. J'ai voulu appliquer cette maxime à D . . . . . t, mais malheureusement il n'a été loué que par des gens sans places et sans talens; c'est ce qui m'a contraint de chercher mon texte ailleurs que dans Cicéron : car tout bisarre que puisse paroître mon projet, c'est l'éloge de D . . . . . t que je veux présenter au public.

Jamais on n'eut un zele plus actif, plus entreprenant; *D . . . t* ne consulte pas ses forces mais sa bonne volonté; et loin de perdre un temps précieux en méditations, en recherches, il opine de verve et s'abandonne à un délire patriotique qui de loin ressemble à l'inspiration.

On avoit imaginé que dans les temps de trouble la sûreté publique outroit les précautions, et que, pour mettre à l'abri du zele exagéré des municipaux, il étoit prudent d'avoir sur soi un témoignage authen-

tique de la ville où l'on réside. *D . . . t* demande la parole pour *déclarer qu'il n'a jamais été nécessaire d'avoir des passeports.*

C'est avec la même sagesse qu'il sollicite une *défense aux tribunaux de se mêler immédiatemont de ce qui regarde les députés.* Quelques personnes du vieux temps avoient bien cru qu'il valoit mieux défier les vengeurs de la loi, que d'invoquer leur silence ; et que si l'inviolabilité étoit un droit de la place, il falloit bien se donner de garde d'en user. Mais *D . . . t* cru, tout bien pesé, que ces idées chevaleresques devoient subir le sort du reste, et tomber sous la proscription générale.

Après avoir régenté les tribunaux, il donne quelques leçons à l'assemblée, et lui apprend *qu'elle ne doit pas prendre connoissance des affaires auxquelles elle ne peut pourvoir par une loi générale.* Ainsi elle devoit laisser au-dessous d'elle l'affaire de M. de Rioms, l'insurrection du régiment de Touraine, et la révolte de celui de Chateauvieux. Car elle ne peut pas décréter qu'à l'avenir le peuple ne mettra pas aux arrêts un commandant de la marine, qu'un colonel n'emportera plus les crava-

tes des drapeaux, et que les soldats ne demanderont pas de l'argent à leurs officiers le pistolet sur la gorge. A ces différens traits on voit avec quelle justesse un bon esprit frappe toujours le but.

Mais où la logique de *D . . . . t* brille dans toute sa force, c'est dans cette phrase digne d'être conservée pour demeurer à jamais sous les yeux des électeurs. Il s'agissoit d'adopter ou de rejetter un plan de finance qui devoit rappeller la confiance publique rebelle depuis quinze mois aux agaceries de l'assemblée.

» Le désordre et l'état désastreux des fi-
» nances ont été considérés par nos com-
» mettans comme les moyens les plus ef-
» ficaces d'assurer la constitution. Adopter
» le plan proposé c'est établir dans les fi-
» nances un ordre qui nous ôtera ces
» moyens. Je soumets cette observation à
» la sagesse de l'assemblée».

D'abord on voit que le désordre et l'état désastreux des finances sont une excellente chose dans un pays, puisque c'est avec leur secours qu'on établit une excellente constitution; qu'adopter un plan régénérateur eût été la plus perfide opération, puisqu'il

détruisoit le peu de constitution qu'il y avoit, et l'empêchoit de grandir et de prendre une certaine force. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle M. Necker, d'ailleurs si bon citoyen, n'a point remis de plan; partant d'un principe si lumineux au lieu d'asseoir sur des fondemens inébranlables l'impôt, sa perception, et son usage, on a détruit des branches partielles, imaginé une contribution patriotique, émis des assignats, et fait en un mot ces opérations superbes, qui élevent tous les jours la France à ce dégré de gloire qui désespere les nations rivales.

Des questions différentes se succedent, mais *D . . . t* qui les soumet à la discussion montre un jugement également sain. Il veut par exemple que « les religieux rentrent dans tous leurs droits civils et politiques; qu'ils puissent succéder en ligne directe, s'ils sont fils uniques; qu'ils puissent succéder aux personnes qui leur sont étrangeres». En vain lui represente-t-on que c'est porter dans les familles particulieres le même trouble qui agite et bouleverse la grande famille de l'état; que la pension que les religieux reçoivent,

compense les sacrifices faits en quittant la société. *D . . . . t* qui ne s'amuse pas à refléchir sur les suites, tient à ce qu'il appelle des principes, marche droit à la constitution.

Il a l'air de la considérer comme un livre qui doit parler un peu de tout, et qui aura atteint sa perfection le jour qu'il aura acquis une certaine épaisseur. François qui avez choisi un pareil interprête de vos volontés, vous êtes inexcusables puisque dans un certain club, avant-coureur des états généraux, il vous avoit donné la mesure de son talent. C'est dans ce même club que brilloit *T . . . . t* qui depuis a jetté tant d'éclat daus l'assemblée.

» Marcel, la main appuyée sur le front, » l'œil fixé, le corps immobile et dans l'at- » titude d'une méditation profonde, s'é- » crie tout-à-coup, *que de choses dans un* » *menuet?* on pourroit dire que de choses dans une discussion ! comme un homme y développe tous les moyens ! c'est dans nos séances qu'il faut aller étudier le cœur humain, et au milieu de cette bruyante fermentation suivre les ramifications de l'amour-propre, les vues éloignées, l'intérêt, les

trahisons de la colere, l'adresse de l'esprit qui supplée à la raison, les prestiges de l'éloquence qui aveuglent la multitude, l'empire lent mais assuré du bon sens, l'empire plus prompt mais moins durable de l'adresse et de la flatterie ; la sottise de l'orgueil qui livre son secret au parti contraire, et compromet celui qu'il défend ; le danger auquel expose un esprit faux et superficiel. Ce seroit un livre bien instructif que celui d'un philosophe observateur, qui y déposeroit le résultat de ses pensées après les quatre ou cinq cents séances auxquelles il auroit assisté.

Combien de nos législateurs lui demanderoient grace et imploreroient l'obscurité dont ils n'auroient jamais dû sortir. *D . . . t* ne seroit pas de ce nombre, et il viendroit, sa constitution à la main, lui marquer audacieusement la place qu'il doit tenir dans la postérité. Il a tort, la postérité n'est que le souvenir du temps présent.

B . . . d.

Un ancien disoit que pour faire l'éloge d'un homme il falloit attendre sa mort, et que sa vie n'étoit pas une caution suffisante. Nous semblons adopter ces principes séveres. *B . . . . d* a été bienfaisant, graces au ciel

cette vertu n'est pas encore bannie de la terre, mais il est allé souvent chercher le mérite persécuté, ou le talent oublié, ou la foiblesse trop cruellement punie, et cette activité est rare.

Avec qu'elle douloureuse vérité il peut dire : une seule faute m'a mis à la merci de tous les hommes depuis que les démocrates la considerent comme une conquête faite sur l'aristocratie ; la censure publique s'en est emparée et ce n'est pas celle établie à Rome, au commencement du quatrieme siecle de sa fondation ; nos comités des recherches ont surpassé tout ce que les hommes avoient inventé jusqu'à cette institution qui a existé sans avoir été établie, et qui tire sa force d'un consentement qu'aucun pouvoir n'a osé exprimer.

B . . . d a obéi à une compassion imprudente. Il a cru vraisemblablement devoir venir au secours d'un homme forcé d'emporter loin de Paris son innocence et quelques erreurs. Oubliant que la surveillance des petits endroits est toujours tyrannique, parce quelle croit ne devoir jamais sortir impunément de son oisiveté, il a cru tromper l'œil vigilant de ces hommes persuadés

que la patrie leur demande toujours quelques victimes, et que ces sortes de victoires peuvent seules illustrer un corps nouveau qui cherche des titres à la célébrité.

B . . . . d a été à même de voir dans cette désagréable scene combien il est doux d'avoir des amis et combien il est utile d'être vertueux, car, à quelques cannibales près, il a pu lire sa sentence dans presque tous les yeux. On plaint la foiblesse en estimant la générosité, et l'on rend justice à ses qualités morales, en lui désirant cette force de caractere qui les revêt d'une force durable.

Si B . . . . . d a rarement demandé la parole, du moins a-t-il toujours saisi des momens heureux. Lorsqu'on a traité les bénéficiers avec tant de rigueur, il a dit: » je ne » possede aucun bénéfice, et c'est pour cela » que je prends la parole en faveur des bé- » néficiers ». Ce mouvement d'adresse et de courage n'a pas prévenu le coup qui les menaçoit, mais du moins est-ce une douceur, en descendant au tombeau, d'entendre les regrets des cœurs humains.

Quel est l'homme qui peut voir détruire de sang-froid un corps auquel il s'est fait

gloire d'appartenir : quand B . . . . . d eût secretement gémi de voir renverser le palais de la justice, et ses ministres dispersés au loin avec ignominie, et quand, l'ame gonflée de chagrins amers et inutiles, il eût eu dessein de porter ailleurs ses pensées, qui pourroit l'en blâmer ? Il n'est point de crimes qu'on ait puni en montrant tous les jours à leurs auteurs l'instrument de leur supplice, et la mort même semble porter avec elle quelque indulgence, puisque dans peu d'instans elle confond et anéantit le passé, le présent et l'avenir. B . . . . . d, au reste, n'a point annoncé cette idée ; des murmures consolateurs n'ont point adouci ses peines en les répandant, et il s'est contenté de méditer sur cette cause inconnue, mais puissante, qui régit, détruit ou éleve les empires, et nous rend souvent, à notre insu, arbitres de nos propres maux.

Nous saurons vraisemblablement un jour ce que c'est qu'un crime de lèze-nation. Est-ce l'improbation de ce qui se fait journellement ? Ce sentiment n'est pas libre, on blâme ou on approuve malgré soi. Est-ce le dessein de croiser les projets de la société ? Ce n'est pas un crime, c'est folie. Que peut en-

treprendre un être isolé contre 24 millions ? Est-ce l'acte de fomenter un parti contre la constitution ? Les loix qui la composent ne sont donc pas le résumé de la volonté générale, puisqu'il y a des gens qui en voudroient d'autres ? Est-ce le vœu pour le retour de l'ancien régime, tout informe qu'il étoit ? Il est bien libre à un françois d'aller vivre sous le gouvernement de Maroc, ou sous celui du pacha de Scutari. Pourquoi ne seroit-il pas permis de regretter un gouvernement qui n'existe plus, mais qui plaisoit tel qu'il étoit. Est-ce un manque de respect à l'assemblée ? Mais si les membres sont souverains, ceux qui les ont créés tels sont bien plus souverains encore. M. Roberspierre, qui a si décemment nommé le roi le premier commis de la nation, n'est lui-même que le douze centieme. Est-ce également manquer de respect envers le peuple ? Mais collectivement pris, le peuple ne peut pas être offensé, et si on le considere individuellement, c'est mon frere, mon camarade, mon ami, mon égal, etc. etc.

Le crime de lèse-nation n'est donc autre chose qu'une mal-veillance stérile dirigée contre l'amour-propre des législateurs, ou

le souvenir actif d'une félicité qu'on s'imagine avoir goûtée sous une administration plus imparfaite peut-être, mais plus humaine et plus appropriée au caractere national, soit qu'il s'y fût plié, soit qu'elle l'eût plus consulté.

Un gouvernement parfait est une chimere. Puisqu'il doit avoir des vices, préférons ceux qui nous avoient laissé une si belle place dans l'Europe. C'est la mode aujourd'hui de ridiculement exagérer les malheurs de notre ancienne situation. Il semble que nous fussions une horde de sauvages auxquels il a fallu apprendre leurs droits, un tas d'esclaves dont on a daigné faire tomber les chaînes; un amas de misérables à l'aumône des peuples voisins, et tributaires de tous. N'est-ce donc plus nous qui avons interdit l'Escaut à l'entreprenant Joseph, qui avons donné la liberté à treize royaumes, et, de concert avec le Nort, fait régner la neutralité sur les mers.

TABLE

Des Personnages contenus dans cette Premiere Partie.

Fin de la Table de la premiere partie.